

Table des matiÈres

I. Avant propos	3
II. Contexte et antécédents	5
2.1. Généralité	5
2.2. Pourquoi faut-il définir un cadre explicite d'actions pour, par et avec les jeunes afin de promouvoir une jeunesse haïtienne éduquée en bonne santé et socio-économiquement intégrée ?	6
2.3. Pourquoi faut-il définir un cadre national explicite d'actions publiques pour promouvoir et développer le sport et le loisir sains en Haïti ?	7
2.4. Pourquoi faut-il définir un cadre national explicite d'actions publiques pour promouvoir et développer le civisme en Haïti ?	8
2.5. Comment faut-il procéder ?	9
III. Référentiel pour l'élaboration de politiques nationales de jeunesse, de sport et de civisme	10
3.1. Qu'est-ce qu'une politique publique ?	10
3.1.1. Définition	10
3.1.2. Politiques publiques verticalité, horizontalité et singularité des domaines d'actions du MJSAC : Vers des choix conceptuels	11
3.2. Qu'est-ce que la jeunesse en Haïti ?	14
3.2.1. De la définition démographique à la définition sociologique de la jeunesse	14
3.2.1.2. De la définition démographique à une définition sociologique de la jeunesse	14
3.2.1.3. La désynchronisation du processus de passage de la jeunesse à l'âge adulte en Haïti	16
3.2.1.4. Comment la jeunesse haïtienne est-elle perçue ?	17
3.2.1.5. Proposition de thèmes pour les ateliers sur la jeunesse	18
<input type="checkbox"/> L'éducation classique de base, la formation universitaire, la formation professionnelle formelle et non formelle	18
<input type="checkbox"/> Insertion socio-économique et professionnelle des jeunes en Haïti	19
<input type="checkbox"/> Législation en matière de jeunesse	19
<input type="checkbox"/> Budget jeunesse	19
<input type="checkbox"/> Information et communication pour, avec et par la jeunesse	19
<input type="checkbox"/> Mise en place d'un cadre programmatique et institutionnel horizontal et multisectoriel pour gérer la problématique de jeunesse	19
<input type="checkbox"/> Jeunesse, activités socioculturelles, physiques, sportives et ludiques	20
<input type="checkbox"/> Jeunesse et civisme	21
3.3. Vers l'élaboration de la politique nationale de sport ?	21
3.3.1. Définition et problématique générale du sport	21
3.3.2. Le sport en Haïti	22
3.3.3. Propositions de thèmes pour les discussions pour définir la politique nationale de sport	23
3.4. Vers l'élaboration d'une politique nationale de civisme	24
3.4.1. Qu'est ce que le civisme ?	24
3.4.2. Le Civisme en Haïti	26
3.4.3. Proposition de thèmes à traiter dans les ateliers pour définir la politique nationale de civisme	27
3.5. Politiques publiques sectorielles, légitimation, visibilité : nécessité d'une politique de renforcement institutionnel du MJSAC	29
3.5.1. Pourquoi renforcer le MJSAC	29
3.5.2. Cadre de référence pour une politique de renforcement institutionnelle du MJSAC	29
IV. Méthodologie	29
4.1. Les diagnostics sectoriels.	30
4.1.1 Généralités	30
4.1.2. Les ateliers	31
4.1.2.1. Les ateliers thématiques	31
4.1.2.1. Les ateliers territoriaux	32

4.1.3. Les études documentaires et les enquêtes	33
4.2. L'élaboration des documents de trois politiques respectives : politique de jeunesse, politique de sport et loisir, politique de civisme,	34
4.3. La validation et l'adoption des documents de politique	34
4.4. Plans d'action et tableaux de bord pour implémenter et suivre les politiques de jeunesse, de sport et loisir, de civisme	34

I. AVANT PROPOS

Le présent document de cadrage essaie de baliser les contours du processus d'élaboration des politiques nationales de jeunesse, de sports et de civisme. Il définit les notions clés se rapportant aux champs d'intervention du nouveau Ministère à la Jeunesse, aux Sports et à l'Action Civique qui hérite, depuis l'investiture, le 9 juin 2006, du nouveau gouvernement dirigé par le Premier Ministre Jacques Edouard Alexis, des structures de l'ancienne Secrétairerie d'Etat à la Jeunesse aux Sports et au Service Civique. Ce document reconnaît la nécessité de légitimer les actions du nouveau Ministère à travers le processus participatif d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques de jeunesse, de sports, et de civisme.

Ce n'est pas la première fois que des démarches ont été entreprises pour définir un cadre global pour orienter les actions de l'État, des acteurs privés et de la communauté internationale dans les domaines de la jeunesse, du sport et du civisme en Haïti. Sur la jeunesse, on doit signaler l'existence d'une documentation dense résultant de très nombreux ateliers de travail et de plusieurs études thématiques réalisés par l'ensemble des secteurs de jeunesse. Des fora ont aussi été réalisés sur le sport, sur le civisme ou sur des thématiques se rattachant à ces domaines. Les études sont souvent exécutées par des experts sans aucune participation des acteurs qui sont, parfois, simplement interviewés. Dans le cas des documents résultant des fora, ils ont été élaborés sur la base d'une participation réduite à des échantillons d'acteurs qui viennent, dans des symposium et pendant quelques heures, identifier les problèmes du secteur jeunesse, sport et civisme pour ensuite proposer des solutions. Enfin les documents portent tous sur l'élaboration de la politique de jeunesse, de sport et de civisme comme s'il s'agissait d'un secteur unique.

Illustrons les problèmes relatifs aux démarches antérieures pour élaborer un cadre global d'actions dans les domaines de la jeunesse, du sport et du civisme. Prenons, en exemple la proposition de politique nationale de jeunesse de sport et de civisme qui a été élaborée en 2000. Ce document -préparé par le CERDEL, une firme experte, pour le compte de la Secrétairerie d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et au Service Civique (SEJSSC)- n'a pas été validé par les acteurs qui affirmaient ne pas se retrouver dans les problèmes identifiés et les axes de politiques proposés.

1.-Partant de ces expériences le nouveau Ministère souhaite élaborer, implémenter, suivre et évaluer trois politiques nationales respectives : la politique nationale de la jeunesse, la politique nationale du sport et la politique nationale de civisme. Mais il veut que le processus soit participatif, consensuel, intégratif et pédagogique. En termes simple, le MJSAC veut obtenir pendant tout le processus une participation effective et constructive de tous les acteurs sectoriels nécessaires à la définition des politiques sectorielles qui permettent une mise en cohérence des actions de l'Etat central, des collectivités territoriales, du secteur privé, des ONG, des organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération internationale pour le développement dans les domaines de la jeunesse, du sport et du loisir, ainsi que du civisme en Haïti. Sans une telle démarche il sera impossible d'identifier les problèmes réels de chacun de ces secteurs et de leur apporter ensuite les solutions durables et faisables qu'il faut.

Le présent document qui est l'un des étapes préliminaires entamées dans le sens du processus d'élaboration de ces politiques, tout comme les autres qui nous aurons à franchir ensemble, invite à cette participation tant souhaitée. Et comme chacune d'elles, il sera soumis à l'appréciation des acteurs qui devront procéder à sa validation. Aussi tous les partenaires sont invités à le critiquer et à aider le Ministère à le finaliser pour la pleine réussite du processus d'élaboration des politiques de jeunesse, de sports, et de civisme.

¹ On peut à cet effet se consulter le document d'analyse de la proposition de politique préparé par Yves STAINVIL et le procès verbal de la réunion de validation qui s'est tenue à la salle de conférence de la SEJSSC en novembre 2000.

Les commentaires et recommandations de chacun permettront d'améliorer ce document de cadrage et de matérialiser parallèlement les objectifs du MJSAC, avant et pendant le processus d'élaboration en l'adaptant constamment aux réalités de terrain. Ce n'est donc pas un code de loi, ni un livre sacré, ni une panacée. C'est simplement un guide méthodologique pour contrôler la marche du processus d'élaboration des politiques respectives de jeunesse, de sport et loisirs, de civisme. Aussi tous les acteurs ont le loisir de faire des propositions pour son enrichissement et surtout pour le plein succès de ce processus qui se veut consultatif, participatif et intégratif.

II. Contexte et antécédents

2.1. Généralité

Le présent document est le texte de cadrage des activités qui seront développées en vue d'élaborer des politiques nationales explicites de jeunesse, de sports et de civisme. Le processus consultatif, participatif, consensuel et intégratif qu'il décrit, permettra au Ministère à la Jeunesse, aux sports et à l'Action Civique (MJSAC) de fixer les orientations et stratégies de l'Etat haïtien pour :

Promouvoir le développement respectif de la jeunesse, du sport et du civisme ;

Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques de jeunesse, de sport et de civisme ;

Faciliter la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques.

Le vendredi 9 juin 2006, Monsieur René Garcia Préval, élu Président de la République d'Haïti à l'issue des élections présidentielle et parlementaire du 7 février 2006, donne investiture au nouveau Gouvernement haïtien dirigé par le Premier Ministre Jacques Edouard Alexis. En cette occasion, l'ancienne Secrétairerie d'Etat à la Jeunesse aux Sports et au Service Civique est élevée au rang de ministère. La nouvelle entité s'appelle : Ministère à la Jeunesse, aux sports et à l'Action Civique (MJSAC). Et sa création pour être efficace, légitime et pérenne doit se reposer sur les trois facteurs fondateurs de tout organisme public :

un domaine d'activité qui correspond à un bien ou un service à fournir, c'est sa mission

une organisation,

un système de légitimation.

La décision de hisser au rang de ministère l'ancienne SEJSSC est une occasion exceptionnelle que le pays, les cadres du nouveau ministère ainsi que tous les acteurs institutionnels et individuels opérant dans les secteurs concernés doivent saisir pour, non seulement, asseoir la légitimité du nouveau Ministère, mais surtout, de fixer, à terme, les grandes orientations de l'action nationale en faveur de la jeunesse, du sport et du civisme.

La création du MJSAC s'inscrit dans la droite ligne des recommandations faites par les participants des différents ateliers, fora réalisés depuis les années 1990 sur les problèmes de jeunesse de sports et de civisme en Haïti. Cette décision rejoint également les propositions de la Commission Nationale pour la Réforme Administrative (CNRA) qui a proposé, à l'occasion des réformes à opérer dans l'Administration Publique Nationale, d'élever au rang de Ministère l'ancienne SEJSSC. Etant donné que cette recommandation est actuellement appliquée dans la formation du nouveau Gouvernement, il reste à légitimer et pérenniser l'existence du MJSAC. Et, c'est toujours dans le prolongement des nombreuses recommandations recueillies lors de ces mêmes rencontres organisées au cours des années 90 que les nouveaux dirigeants de ce Ministère décident de mettre en œuvre un processus consultatif participatif et intégratif pour diagnostiquer la situation des secteurs de jeunesse, de sport et de civisme pour élaborer, sur la base des états des lieux dressés, les politiques nationales de jeunesse, de sport et de civisme. Ils entendent également débattre des anciennes structures de la SEJSSC dont le nouveau Ministère a hérité pour en faire une véritable administration de techniciens spécialistes entretenant des rapports étroits avec son environnement et disposant de services techniques compétents pouvant promouvoir le développement :

De la jeunesse haïtienne par le dialogue avec les adolescents, les jeunes, ainsi qu'avec tous les partenaires institutionnels (les mouvements et associations de jeunesse, institutions publiques et privées, ONG, Organismes d'aides bilatéraux et multilatéraux) qui interviennent dans ce secteur. Etant entendu que cette promotion doit permettre d'obtenir une participation effective, efficiente et utile de cette frange démographiquement importante de la population haïtienne dans la lutte pour le développement durable du pays ;

Du sport, par la régulation de ce secteur au niveau stratégique et la mobilisation de ressources pour doter le pays des infrastructures communautaires nécessaires à la pratique des activités physiques et sportives et au loisir en entretenant des relations fructueuses de partenariat productif avec les fédérations

sportives, les financeurs éventuels et tous ceux qui s'intéressent aux activités physiques, aux sports et au loisir comme passe-temps d'abord et, ensuite, comme profession. Etant entendu que la pratique du sport comme passe temps et comme moyen de se maintenir en forme, donc la pratique du sport de masse est le passage obligé pour arriver aux sports de haut niveau, du sport professionnel.

D'un civisme actif, en facilitant l'adoption de lois appropriées, en élaborant et en mettant en œuvre des plans de plaidoyer, d'informations, d'éducation et de formation de tous les Haïtiens sur leurs droits et leurs devoirs. Le civisme à instaurer doit inclure être fondé sur une participation citoyenne responsable. En ce sens, il faudra que ce soit un civisme qui incite les citoyens à contribuer à, non seulement, instituer mais aussi à critiquer l'Etat et ses organes dans le triple souci de renforcer l'administration publique et de la mettre au service de la population, de la défense de l'intérêt général et national et du développement socio-économique, politique et culturel individuel ou collectif.

2.2. Pourquoi faut-il définir un cadre explicite d'actions pour, par et avec les jeunes afin de promouvoir une jeunesse haïtienne éduquée en bonne santé et socio-économiquement intégrée ?

Au-delà de tout ce qui précède, Haïti connaît actuellement une situation socio-économique, politique et culturelle assez critique et quasi chaotique qui interpelle l'Etat, le secteur privé, les organismes d'aide au développement à adresser dans l'urgence des solutions viables et durables aux problèmes de la population en général, de la population des enfants, des adolescents et jeunes des deux sexes qui représentent près de 57% de la population totale du pays.

En effet, dans une économie en léthargie, dans une société où les repères socioculturels se perdent de plus en plus, dans un système politique en crise, les jeunes haïtiens sont vulnérabilisés et marginalisés. Ils doivent rivaliser avec de nombreux chômeurs adultes sur un marché du travail où la demande est de loin supérieure à l'offre. Une forte majorité d'enfants, d'adolescents et de jeunes luttent, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, pour la survie et exercent leur débrouillardise dans des activités économiques informelles soit comme aides familiaux ou comme travailleurs indépendants. De nombreux d'entre eux sont aujourd'hui frustrés par leur environnement. Parmi ces derniers, certains basculent dans le militantisme. D'autres, au contraire, devenus impatients se lancent dans la prostitution et la délinquance juvénile. L'usage de la drogue, les pratiques violentes, la criminalité organisée, le banditisme, le vol, le viol, le kidnapping auxquels s'adonnent de nombreux enfants, adolescents et jeunes frustrés les exposent à des risques de toutes sortes.

Certains gouvernements, tout comme leurs opposants, exploitent la vulnérabilité des jeunes, surtout ceux qui sont frappés par la misère et la pauvreté, pour les mobiliser et les organiser en groupes armés qui participent dans les luttes politiciennes pour le pouvoir et aussi les règlements de compte entre bandes rivales. Des dealers de drogues, des mafieux de tout bord arrivent également à mobiliser les enfants, les adolescents et adolescentes, des jeunes filles et garçons et à obtenir d'eux un devoir de fidélité. Nous avons donc une jeunesse socialement vulnérabilisée. Il faut faire renaître l'espoir chez les enfants, les adolescents et les jeunes qui constituent la frange démographique majoritaire de la population qui aspire à la modernité sur le plan de la famille, de la santé et de la santé de la reproduction, de l'éducation et de la formation supérieure et professionnelle, de l'emploi durable et valorisant, de l'information et de la communication².

Pour la Banque Mondiale, ignorer les jeunes coûte cher en termes de ressources humaines et salaire perdu. Pour un seul jeune infecté par le VIH/SIDA, par exemple, il faut ajouter le coût des médicaments et du traitement. Par contre, un investissement dans l'enfance, l'adolescence et dans la

² Les propositions contenues dans les rapports des rencontres et des études réalisées sur les problèmes de la jeunesse, de sports et de civisme sont assez éloquentes sur le devoir qu'à l'Etat d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques explicites pour

jeunesse, permettra au pays de disposer d'une population de jeunes en bonne santé, instruits, engagés, travailleurs, productifs et innovateurs qui peuvent:

mettre fin au cycle inter générationnel de la pauvreté
alimenter l'innovation et le progrès économique
jouer un rôle catalyseur dans la promotion de la démocratie et d'une société ouverte
prévenir la propagation des épidémies telles que le VIH/SIDA
accroître la compréhension au niveau de différents groupes et donc éteindre les conflits et faire de leurs pays des havres de paix et de sécurité.³

L'ampleur des problèmes de la jeunesse qui est un des secteurs dont le MJSAC a la charge ne doit pas nous faire oublier que le nouveau Ministère est également le Ministère des sports et le Ministère de l'Action Civique. Ces deux autres champs d'action qui composent avec le secteur jeunesse les trois principaux champs d'intervention du MJSAC sont aussi en crise aujourd'hui et méritent une attention particulière et des actions conjuguées et urgentes de la part de l'Etat, du secteur privé haïtien, des organismes nationaux, bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement.

2.3. Pourquoi faut-il définir un cadre national explicite d'actions publiques pour promouvoir et développer le sport et le loisir sains en Haïti ?

Dans le domaine des activités physiques, du sport et du loisir, on sait que très peu d'haïtiens pratiquent un sport comme amateur ou professionnel. Les activités sportives de masse se résument à la marche forcée que pratique la population à cause de la faiblesse et des difficultés du secteur des transports, la natation libre dans les cours d'eau des zones rurales, les rencontres ou des championnats de football ou de basket-ball organisés et joués par les jeunes dans des espaces de fortune non appropriés qui les exposent quelques fois à des risques d'accidents. Les activités physiques et sportives formelles sont pratiquées par une minorité d'haïtiens. Des problèmes de visions non partagées, de mauvaises perceptions réciproques des acteurs du secteur, des besoins de financement qui n'ont pas pu aboutir ont envenimé les relations entre l'ancienne SEJSSC et les fédérations ainsi que les clubs sportifs. Ces rapports qui n'étaient pas des plus cordiaux méritent d'être redéfinis dans un cadre plus formel.

On sait également que depuis la fin des années 1970 et le début des années 80, il n'y a eu aucune politique systématique et explicite de dotation du pays d'infrastructures sportives. Dans un rapport du Comité olympique Haïtien, Ernst Laraque, vice-président de ce Comité, après avoir constaté la carence et le dénuement du pays en installations et équipements sportifs, reconnaît que toute politique sportive doit adresser en premier la question des infrastructures et équipements sportifs. Car, c'est à partir des types d'installations et équipements que l'Etat choisira d'ériger qu'il va exprimer les préoccupations et priorités de la politique nationale de sport et de loisir qui sera adoptée. S'agit-il pour l'Etat d'accompagner le mouvement sportif, de promouvoir le sport de masse ou encore le sport de haut niveau ? Veut-on avoir des complexes polyvalents pouvant accueillir les activités sportives et socioculturelles dans les communes qui soient multifonctionnels et qui peuvent, dans ce cas, être utilisés non seulement pour la pratique du sport de masse, les compétitions sportives et ludiques locales, régionales, nationales, mais aussi pour l'apprentissage, la pratique et la réalisation d'activités socioculturelles tels des cours de théâtre, des concerts, des spectacles, des fora locaux ?

Signalons qu'en ce qui concerne le loisir et la récréation, au cours des 10 dernières années, l'Etat a élaboré et exécuté une politique de construction et de réparation de places publiques dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans certaines villes de province pour en faire des lieux de loisir. Mais, dans ces domaines tout reste encore à faire. Pendant la même période le SEJSSC subventionne, fait la promotion, chaque année et en été, d'activités sportives et récréatives dans les rues qui sont réalisées pour, avec et par des groupes de jeunes mis sur pied en ces occasions.

³ <http://www1.worldbank.org/devoutreach/spring02>

L'érection d'équipements multifonctionnels comportant des espaces sportifs, ludiques et socioculturels ne suffit pas pour promouvoir et développer les activités physiques, sportives, socioculturelles et récréatives. Il faut un encadrement humain performant. En ce sens, il y a eu beaucoup d'actions prises en faveur d'un renforcement de la capacité humaine et institutionnelle du SEJSSC dont le MJSAC a hérité de la structure. De nombreux jeunes, filles et garçons ont bénéficié, dans le cadre de la coopération externe, avec notamment la CONFESJES, de bourses pour étudier à Cuba, en Afrique particulièrement au Bénin, au Canada, dans de nombreux pays de l'Amérique Latine et d'Europe. Ils sont revenus intégrer le personnel de l'ancienne SEJSC et de l'actuel MJSAC. Mais leur nombre reste insuffisant et les effets de leurs activités restent peu visibles.

Dans les écoles qui participent aux championnats scolaires dans différentes disciplines⁴, on retrouve, généralement, d'anciens sportifs, sans la formation adéquate, qui sont chargés d'entraîner les équipes scolaires qui jouent le rôle de Moniteurs d'éducation physique et sportive des joueurs et joueuses. Donc, non seulement l'éducation physique et sportive n'est pas considérée comme un cours indispensable ayant la même valeur que les mathématiques ou l'histoire, les activités physiques et sportives ne sont pas pratiquées par les élèves ou étudiants qui ne jouent pas dans les équipes des écoles.

Au problème de l'insuffisance du nombre et/ou de la qualité des moniteurs d'éducation physique et sportive s'ajoutent deux autres qui empêchent la tenue effective des cours d'éducation physique et sportive dans nos écoles⁵. Il s'agit d'abord de combler les besoins en installations et équipements, de rechercher une solution interinstitutionnelle à un conflit de compétence qui reste latent entre le MENFP et le MJSAC. Le nombre restreint de moniteurs professionnels disponibles est formé par le MJSAC et ils y travaillent. Le MENFP gère le système éducatif et est chargé de l'embauche des enseignants du secteur public au niveau de l'école fondamentale et du secondaire. D'où le besoin de définir un cadre formel de coopération interministérielle entre le MENFP⁶ et le MJSAC pour rendre effective au sein des écoles publiques, tout au moins, la tenue effective des cours d'éducation physique et sportive.

2.4. Pourquoi faut-il définir un cadre national explicite d'actions publiques pour promouvoir et développer le civisme en Haïti ?

Les nombreux scandales et dénonciations de cas de corruption dans l'administration publique, dans le secteur privé, dans les ONG, les citoyens qui refusent de payer leurs taxes, le déboisement, les amas de débris, l'effritement des valeurs morales, les enlèvements, l'augmentation de la criminalité de la délinquance en générale et de la délinquance juvénile en particulier, la situation de violence armée que connaît le pays, l'affaiblissement de la famille, de l'église, de l'école, de l'Etat haïtien et de ses autres institutions par les crises politiques, les pratiques peu transparentes, les débats sur la situation économique, sociale, culturelle et politique sont autant de facteurs qui plaident en faveur de la nécessité de combattre par tous les moyens -de façon structurelle et dans le cadre de politiques publiques explicites, consensuelles, participatives et intégratives- l'incivisme ou l'anticivisme négatifs qui est entrain de voir le jour en Haïti.

Il faut faire naître un civisme qui se fonde sur le respect des droits (droits libertés ou droits civils et politiques, les droits créances ou socio-économiques traduits dans l'accès aux services de base) et des obligations de la citoyenneté qui incluent la critique constructive de l'État, de ces organes et des actes administratifs qui attaquent l'intérêt général, la démocratie. Ce civisme porte les citoyens à analyser et remettre en question les politiques publiques qui sont adoptées et mises en œuvre. C'est un civisme qui dénonce les lois nationales qui violent les droits fondamentaux de la personne humaine et du citoyen.

Une politique qui permettrait l'émergence d'un tel civisme participe à coup sûr du développement non seulement politique et institutionnel du pays mais également de son développement socio-économique, car il y aurait avec la fin de l'incivisme actuel moins de gaspillage dans les ressources publiques et donc

⁴ On signale l'existence de 15 fédérations sportives en Haïti. Sauf quelques unes organisent des championnats scolaires ou universitaires.

⁵ C'est une des recommandations du Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF) d'avoir des cours d'éducation physique et sportive dans toutes les écoles et à tous les niveaux du système éducatif en Haïti. Cette problématique a fait l'objet de débats sur les EFACAP comme un modèle type d'établissement scolaire, au moment de lancer les projets d'éducation de base PARQE et le projet PEB financés respectivement par l'Union Européenne et la Banque Interaméricaine de Développement BID.

⁶ Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle

plus de fonds disponibles pour implanter des programmes de santé, d'éducation, de promotion de la production nationale...

2.5. Comment faut-il procéder ?

Les secteurs sport, civisme et jeunesse méritent des interventions à définir et à réaliser dans un cadre explicite d'actions décidées par l'Etat en concertation avec tous les acteurs individuels ou institutionnels concernés par les problèmes de chacun des trois champs d'interventions du MJSAC.

Les titres même des documents de pré diagnostic préparés par différentes unités organisationnelles du MJSAC invitent à une réflexion fondamentale sur le processus qui sera lancé pour définir le cadre explicite d'actions du MJSAC dans ses champs d'interventions. Pour lancer le débat trois questions fondamentales sont traitées dans le présent document : Faut-il élaborer une politique nationale de jeunesse, de sport et de civisme ? Faut-il, de préférence, définir, valider et mettre en œuvre quatre politiques publiques : une politique nationale de jeunesse, une politique nationale de sport et une politique nationale de civisme une politique de renforcement institutionnel et de mise en place des mécanismes pour implémenter, suivre et évaluer les politique sectoriels se rapportant à chacun des trois champs d'intervention du MJSAC. Etant entendu que les politiques sont inter reliées du fait de l'horizontalité, de la transdisciplinarité des problèmes de jeunesse, de sport et de civisme.

La réponse à ces questions exige que soient situées dans un référentiel théorique les notions de politique publique, de jeunesse, de sport, de loisir et de civisme.

III. Référentiel pour l'élaboration de politiques nationales de jeunesse, de sport et de civisme

3.1. Qu'est-ce qu'une politique publique ?

3.1.1. Définition

Les politiques publiques étant une discipline enseignée dans des programmes universitaires de deuxième et de troisième cycle, il est sûr que cette notion est sujette à de multiples définitions. Nous n'allons pas rentrer dans les débats conceptuels portant sur cette thématique. Nous adoptons une définition qui prend en compte des éléments qui nous permettra de faire comprendre l'ampleur des processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation d'une politique publique. Ce choix va nous orienter pendant tout le processus d'élaboration. Les politiques sont un ensemble de décisions ou de mesures prises par les autorités légales et responsables des organismes publics pour résoudre un problème dans le temps et dans l'espace. La solution peut être totale ou partielle. Ces mesures visent le plus souvent la croissance durable de l'économie ou l'amélioration des conditions de vie des citoyens. C'est pourquoi, on évite, de nos jours, d'élaborer des politiques publiques orientées sur les problèmes car elles risquent de s'enfermer dans une vision ad hoc et de n'apporter que des solutions viables seulement sur le court terme.

Les décisions qui forment une politique publique se déclinent, dans un premier niveau, en programmes qui se concentrent sur un sujet, comme par exemple la jeunesse, en indiquant les modalités d'accessibilité aux moyens mis à la disposition des requérants. Les programmes se décomposent en un certain nombre de projets concrets qui légitiment l'intervention financière ou légale de l'Etat. Aujourd'hui les politiques publiques proviennent, en général d'une concertation entre différents acteurs qui, au moment de leur élaboration, mettent à profit une corrélation d'enseignements retirés de leurs expériences personnelles. Ce qui permet de diagnostiquer les situations et de prendre des mesures intégratives qui se déclineront en programmes et projets adressant véritablement et sur le long terme les problèmes des acteurs sectoriels.

Plus précisément, une politique publique se définit par cinq facteurs distincts⁷ :

L'unicité du secteur d'activité

L'ensemble des actions entreprises doit relever d'un même secteur d'activité⁸ ou d'un même territoire. C'est à dire qu'il est nécessaire d'avoir une unité de champ d'action. Il peut y avoir une politique nationale de sport ou une politique d'incitations à l'action civique pour le département de l'Ouest mais pas une politique publique pour le sport dans la commune de Mombin Crochu pour une section communale comme Mombin ;

L'interrelation entre les axes d'action et la durabilité des résultats

Les actions entreprises doivent être liées les unes aux autres. Ainsi, le législateur ou le gestionnaire public doit prévoir le déroulement de son programme dans la continuité et non pas décider de mesures momentanées déconnectées entre elles ;

La définition claire, la mesurabilité et la durabilité des objectifs

Une politique publique doit être conçue en fonction d'objectifs ciblés et de résultats aussi tangibles que durables. Pour qu'elle soit légitime et efficace, une politique publique doit avoir des buts précis et

⁷ Le texte de cette partie est inspiré d'un document électronique disponible sur l'adresse Internet suivant :

[http://www.editions-performance.com/public/public1_ch.pdf#search=definition%20des%20politiques%20publiques'](http://www.editions-performance.com/public/public1_ch.pdf#search=definition%20des%20politiques%20publiques)

⁸ Le terme secteur renvoie à la division des secteurs institutionnelles. Il désigne ici tout regroupement logique d'unités institutionnelles ou de personnes physiques qui travaillent dans un domaine d'activité stratégique pour le développement du pays. Ce sont donc des acteurs individuels ou collectifs qui ont les mêmes fonctions essentielles, qui utilisent les mêmes types de ressources principales pour combler dans de nombreux cas les besoins d'une même population cible. Leur regroupement est aussi fondé sur le fait qu'ils adoptent généralement des comportements peu différenciés pour réaliser, dépendamment de leur domaine d'action, leurs activités économiques ou sociales ou culturelles ou politiques. Donc il ne s'agit pas de la notion de secteur telle que définie dans la proposition de nomenclature budgétaire présentée dans les pages 201 et 202 du Manuel Financier publié en mars 1994 par la Direction Générale du Budget de la République d'Haïti.

perceptibles pour les administrés, des étapes intermédiaires qui rendent compte de son avancement et des moyens suffisants pour être menée à terme. Elle a pour incidence un bénéfice, à terme, pour les citoyens. Par exemple, une politique de dotation du pays en équipements sportifs collectifs permet de doter chaque commune d'un complexe sportif qui permet aux habitants de la commune d'exercer au mieux des activités sportives ;

La responsabilisation de tous les acteurs.

Une politique publique doit responsabiliser. Elle est le fruit d'une volonté politique. L'autorité qui l'initie est donc tenue de faire respecter ses engagements et d'en accepter l'ensemble des conséquences. En résumé et dans une perspective managériale, une politique publique correspond à un domaine d'activité ayant une demande spécifique, des besoins spécifiques, une offre spécifique et donc des facteurs de succès spécifiques indépendants des autres politiques publiques. En ce sens la politique à élaborer sera, non seulement, définie dans un processus de participation active des acteurs sectoriels clés, mais, elle fixera aussi dans le temps et dans l'espace, les responsabilités de chaque acteurs ou groupe d'acteurs dans le processus de son implémentation, du suivi que sa mise en œuvre nécessitera et de son évaluation finale à l'exécution. Si on prend en exemple la politique nationale de la jeunesse à définir, disons qu'elle sera surtout conçue avec les jeunes pour adresser les problèmes des jeunes avec et pour les jeunes. Par contre, la politique nationale de civisme devra impliquer non seulement les principaux acteurs institutionnels, mais sa réussite comme processus nécessitera la participation, sous diverses formes, de tous les citoyens.

La mise en cohérence des actions des acteurs dans le secteur

La politique doit donner lieu à l'élaboration d'un plan d'action qui indique pour chaque axe stratégique : les plans, les programmes, les projets, les activités à réaliser. Ce plan d'action doit contenir les indicateurs qui permettront de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la politique et qui sont chargés d'exécuter, de suivre et d'évaluer les plans, les programmes, les projets et les activités définis dans le cadre de la politique. Dans le cas de la politique nationale de sport, par exemple, il faudra mettre en cohérence les actions des acteurs et distribuer les responsabilités entre l'Etat central, les collectivités territoriales, les fédérations, clubs et associations sportifs, les investisseurs privés, les sportifs de haut niveau, les écoles de sport et tous ceux qui, individuellement ou dans un cadre collectif (entraîneurs, médecins sportifs, journaliste gestionnaires de carrière), encadrent la pratique du sport de masse et de haut niveau ainsi les activités physiques, récréatives et ludiques sur l'ensemble du territoire national.

3.1.2. Politiques publiques verticalité, horizontalité et singularité des domaines d'actions du MJSAC : Vers des choix conceptuels

Si on veut prendre en compte le premier de ces quatre facteurs qui caractérisent les politiques publiques, on remarque que le Ministère à la Jeunesse, aux sports et à l'Action Civique doit élaborer au moins trois politiques sectorielles et non une politique. Car le Ministère est chargé de trois secteurs spécifiques, distincts ayant certes des liens : d'abord le secteur de la jeunesse qui est assez horizontal et multidisciplinaire, ensuite celui du sport qui a toute la population pour cible, mais aussi et surtout la société sportive caractérisée par ses spécificités dont la principale est la nature privée des relations qui lient ses principaux acteurs, enfin viennent les domaines concernés par l'éducation civique, le service civique et l'action civique qui matérialisent en quelque sorte les activités entreprises en matière de civisme.

On peut, à partir de différents critères, montrer la singularité, la spécificité des trois domaines d'actions du MJSAC, malgré leur recoupement, malgré le caractère horizontal des uns ou transversal et multidisciplinaire des autres. En effet, comme c'est le cas un peu partout dans le monde, on reconnaît les relations entre les problématiques de Jeunesse, de Sport, et de Civisme mais aussi on admet que ce sont des champs d'intervention spécifiques se rapportant à des problèmes spécifiques qui méritent des solutions sectorielles spécifiques. Approché de la sorte, le processus d'élaboration de politiques au sein

du MJSAC doit être accueilli comme une occasion pour dégager une nouvelle vision politique des champs d'intervention de cette institution et des actions à mener. Il conviendra, en ce sens, de s'éloigner des anciennes visions qu'on avait des ministères de jeunesse et de sport dont les actions étaient surtout centrées autour du sport.

Aussi, s'attend-t-on à ce que les discussions autour des problématiques de jeunesse, de sports et de civisme en Haïti amènent à reconnaître l'existence de relations, mais aussi de différences énormes entre les trois champs de compétence du nouveau Ministère. Ce qui accorde un poids égal à chacun des trois domaines d'intervention du MJSAC et montre la nécessité de définir au moins trois politiques à raison d'une par domaine d'intervention au lieu d'une seule politique de jeunesse, de sport et de civisme comme semble l'indiquer les documents de pré diagnostic élaborés par différentes unités organisationnelles du Ministère. En terme pratique, on aura donc à collecter des données pour définir et implémenter trois politiques spécifiques : une politique nationale de jeunesse, une politique nationale de sport et une politique nationale de civisme. Car le Ministère est à la fois le Ministère de jeunesse, le Ministère du sport et le Ministère de l'Action Civique.

Une telle démarche -comme les définitions des concepts jeunesse, sport et civisme nous permettront de le montrer- élucidera la confusion qui fait croire que les questions de sports, de loisir et de civisme se rapportent à la jeunesse comme population cible. Ce qui a porté certains dirigeants de l'ancienne SEJSSC à réduire les actions en faveur de la jeunesse haïtienne aux seules activités sportives et récréatives de vacances, de faire du civisme une affaire de jeunes, et dans les cas les plus extrêmes, un moyen pour embrigader des jeunes dans la défense d'intérêts particuliers d'individus, de groupes politiques...

La transformation de la SEJSC en MJSAC est peut être le signe d'une prise de conscience des plus hautes autorités du pays du potentiel économique, social, politique et culturel que représentent pour Haïti un développement des secteurs jeunesse, sport et civisme. C'est donc un moment idéal pour redéfinir le cadre des relations entre le nouveau ministère et les acteurs et partenaires sectoriels qui évoluent dans les trois champs d'actions du nouveau Ministère.

Prenons comme critère les groupes sociaux concernés par chacun de ces domaines pour nous en rendre compte.

Dans une politique nationale de jeunesse, le domaine d'intervention est administrativement et institutionnellement transversal, interministériel. Sur le plan démographique on doit prendre en compte, non seulement la population des jeunes des deux sexes directement concernée, mais aussi les enfants, les adolescents qui intégreront bientôt la jeunesse en tant que groupe sociodémographique. Également, la politique de jeunesse doit fixer les orientations stratégiques de l'Etat pour permettre à nos jeunes de se développer et de participer au développement durable du pays. Donc, ce sera une politique faite avec les jeunes pour les jeunes. En aval, il faut déterminer la qualité des adultes que le pays souhaite avoir pour préparer les jeunes en conséquence. D'un autre côté, les jeunes connaissent des problèmes pluriels de nature économique, social, politique, culturel, communicationnel, sanitaire ... Ce qui diversifie les champs d'intervention d'une spécifique politique de jeunesse. Cette incapacité à circonscrire tous les problèmes de la jeunesse dans le cadre d'un secteur unique porte les spécialistes à parler des secteurs de jeunesse au lieu du secteur jeunesse. C'est d'ailleurs dans cet ordre d'idée qu'il a été élaboré, en janvier 2001, une politique de santé des jeunes et des adolescents par le MSPP avec le concours de l'OMS et du Policy Project.⁹

En ce qui concerne la problématique de la jeunesse, les actions menées en faveur des adolescents, adolescentes et des jeunes des deux sexes, exception faite de la dotation du SEJSSC du corps des Agents Multiplicateurs de Changement (AMC), n'ont pas toujours été réalisées selon une approche structurelle. Elles ne sont pas des actions intégrées dans un cadre sectoriel et encore moins dans un cadre plus global de développement durable.

⁹ Une version PDF du document est disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://www.policyproject.com/pubs/countryreports/PoliJeunes.pdf>

Et aujourd'hui, comme hier, les statistiques socio-économiques, démographiques, politiques et culturelles montrent un déficit de participation des jeunes dans le processus de développement dû à leur marginalisation et leur pauvreté. Les résultats de différentes études ainsi que ceux des rencontres et ateliers de travail réalisés sur la problématique de la jeunesse en Haïti confirment que les enfants, les adolescents et les jeunes constituent la majorité démographique du pays¹⁰. Mais ce sont aussi des groupes vulnérables qui sont frappés par les problèmes de pauvreté et de sous-développement que connaît le pays. La jeunesse veut accéder à des biens et services spécifiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de la communication, de l'économie, de la démographie, de l'environnement, des sports et des loisirs sains. Mais, comme le reste de la population, ils n'ont pas accès à l'emploi, à la santé, à l'éducation et tous les autres services de base. Ils sont soit directement, soit indirectement victimes du VIH/SIDA et d'actes de violence de toutes sortes. Les jeunes haïtiens vivent dans l'instabilité et l'incertitude. Ils sont angoissés par les crises politiques successives que connaît le pays depuis 1986. Beaucoup d'entre eux ont du migrer vers les villes à la recherche de possibilités économiques plus viables. Mais là, ils sont recrutés et utilisés dans des luttes de pouvoir de toutes sortes, dont ils sont souvent les principales victimes. Une politique de jeunesse doit normalement s'attaquer à ces différents problèmes spécifiques à la jeunesse.

Par contre une politique de sports et de loisir ou bien encore une politique de civisme doit, normalement, être des politiques horizontales par rapport aux différentes franges de la société qu'elles doivent cibler. Car, la pratique du sport et l'action civique concernent toute la population : enfants, adolescents, jeunes, les personnes handicapées, adultes et vieillards des deux sexes.

On l'a signalé plus haut, la création de Ministère à la Jeunesse, aux sports et à l'Action Civique, pour être légitime et pérenne, doit se reposer sur les trois facteurs fondateurs des organismes publics dont un ou plusieurs domaines d'activités qui correspond à des biens ou des services à fournir à toute la population ou à une frange de celle-ci. Pour déterminer l'ampleur des domaines d'activité du MJSAC, nous allons définir, selon une approche à la fois interdisciplinaire et multidisciplinaire les concepts de jeunesse, de sport, de loisir, de civisme. Les définitions données s'appuient sur des théories développées par des scientifiques et spécialistes de nombreux domaines de connaissances se rapportant de près ou de loin aux problématiques de la jeunesse, d'activités sportives, physiques et ludiques ainsi qu'au civisme.

¹⁰ Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) : Résultats définitifs du dernier Recensement de la Population et de l'Habitat

3.2. Vers l'élaboration d'une politique nationale de jeunesse en Haïti

3.2.1. De la définition démographique à la définition sociologique de la jeunesse

3.2.1.1. Définition démographique de la jeunesse

N'en déplaisent à ceux qui croient et répètent que la jeunesse est simplement un état d'esprit et qu'en conséquence on peut être jeune à tout âge, l'Organisation des Nations Unies (ONU) définit la jeunesse comme le groupe des personnes âgées de 15 –25 ans dans la population d'un pays. Mais, cette définition basée sur l'âge des personnes ne fait pas l'unanimité au sein des pays. Le choix d'une tranche d'âge pour définir la frange de population qui forme la jeunesse dépend des pratiques socioculturelles et politiques. Ainsi au Bénin et dans de nombreux autres pays africains par exemple, les jeunes représentent le groupe de personnes âgées de 15 à 35 ans. En Haïti il y a une raison constitutionnelle majeure qui fait que nous devons débattre pour savoir s'il faut oui ou non adhérer à cette définition de l'ONU ou s'il faut prendre en compte le fait que le citoyen haïtien ne jouit totalement de ses droits civils et politiques qu'à 35 ans accomplis, ce qui correspond à l'âge auquel il a le droit de se porter candidat à la présidence, donc de pouvoir briguer à tous les postes de l'administration publique nationale.

3.2.1.2. De la définition démographique à une définition sociologique de la jeunesse

Selon le Dictionnaire suisse des politiques sociales¹¹ cette façon de définir la jeunesse, par l'ONU et d'autres organismes internationaux, se justifie dans le fait que la tranche d'âge des 15-25 ans correspond à la phase de la vie des personnes humaines qui se situe entre la dépendance infantile et l'indépendance de l'âge adulte, qui est caractérisée principalement par un processus de transition qui s'opère de façon synchronisée et qui permettrait de délimiter cette période de la vie humaine. Cette perception de la jeunesse lui attribue donc, à la fois, un début -on y entre à la puberté et en terminant la scolarité obligatoire qui correspond aux études primaires pour de nombreux pays, à la 9e année fondamentale dans le système scolaire haïtien - et une fin qui arrive avec le premier emploi, l'autonomie financière, le mariage et la décohabitation coïncident au démarrage de la vie adulte.

Cette définition de l'ONU renvoie aux principales étapes classiques à franchir par les jeunes pour traverser le processus de transition de la jeunesse à l'âge adulte. Il s'agit :

Du passage de la vie dans la famille d'origine à la constitution d'une nouvelle cellule familiale, ce qui engendre des changements de rôles et tout un temps d'apprentissage ;

Du passage de la formation initiale à l'insertion professionnelle. Ce qui suppose l'existence de centre de formation qui offre des programmes adaptés au besoin du marché du travail et à son évolution future ;

De l'accession légale graduelle à diverses majorités (sexuelle, civique, matrimoniale, civile, pénale) assorties de droits et obligations (cotisation, paiement, déclaration de revenus, prise en charge des dépenses familiales, participation aux élections comme électeur ou comme candidat...);

Du passage de la dépendance à l'indépendance financière, autonomisation du pouvoir d'achat, concentration des dépenses sur des produits et services liés à un style de vie jeune (habillement, produits de beauté, livres, revues, disques, cigarettes, sorties).

Le processus, ainsi décrit, explique également pourquoi la définition de la jeunesse fondée sur la limite d'âge (15-25 ans) ne fait pas l'unanimité dans tous les pays du monde et surtout au niveau de certaines organisations de jeunesse. D'abord elle ne permet pas de prendre en compte les différentes majorités légales et socioculturelles de tous les pays. Ensuite elle se fonde sur une vision duale des jeunes selon laquelle la jeunesse est considérée:

¹¹ <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=453>

tantôt comme un problème à ce moment on évoque son poids démographique pour la rendre responsable de nombreux maux tels la fécondité élevée observée dans des pays en voie de développement comme Haïti, les problèmes de chômage, d'analphabétisme, de violence ...

tantôt comme une opportunité à saisir, on pense, en ce sens, que les jeunes doivent être pris en charge de manière à ce qu'ils réalisent des activités socio-économiques, culturelles et politiques présentes et futures qui contribuent au développement durable de leur pays. On leur confère la qualité d'acteurs réels ou potentiels du processus d'amélioration des conditions de vie humaines, du progrès social, de la modernité au niveau local, national et mondial.

Ensuite, la définition de la jeunesse comme groupe démographique est trop englobante. L'utilisation de l'âge comme critère pour caractériser cette frange importante de la population occulte les diverses réalités socio-économiques, politiques et culturelles dans lesquelles vivent les jeunes au niveau local, national, régional ou mondial. C'est comme si la jeunesse ne représentait qu'une frange homogène de population, un groupe démographique, dont l'avenir est assuré, à tous les coups, par un processus mécanique synchronisé et déterministe d'insertion socio-économique, culturelle ou politique. Or, les étapes de la transition de la jeunesse à l'âge adulte sont maintenant désynchronisées presque partout dans le monde à cause de la disparition progressive et définitive des réseaux sociaux classiques qui aidaient autrefois les jeunes à résoudre leurs problèmes d'éducation, de santé, de communication, d'insertion socio-économique, leurs problèmes socioculturelles et politiques principalement leur adhésion complète aux normes, aux valeurs, aux lois en vigueur dans la formation sociale où ils évoluent.

La prise en compte de critères socio-économiques, politiques et culturelles a fait observer que la jeunesse, tout comme la société globale, forme un ensemble sociologique spécifique composé de groupes sociaux hétérogènes. On parle alors des jeunesses d'une même communauté locale ou nationale.

Ces jeunesses ainsi que leurs problèmes sont perçus comme une ou plusieurs «sous cultures». Et quand les sous cultures se transforment en «contre culture» elles peuvent donner lieu au développement, au changement radical de la société globale. Elles peuvent aussi la faire basculer dans le chaos total. D'où le devoir de l'Etat et de la société de définir des cadres d'actions qui reconnaissent que les jeunes ont des problèmes semblables à ceux confrontés par le reste de la population, mais ils ont aussi et surtout des difficultés spécifiques qui méritent d'être observées, analysées et traitées de façon sérieuse et particulière.

Divers critères permettent de classer les jeunes en sous-catégories socio-économiques, culturelles et politiques. On établit même une dissociation entre les formes populaires et élitaires de marginalité juvénile. Désormais, on reconnaît les différences, les divisions, les inégalités et les clivages qui existent entre les jeunes. La jeunesse, autrefois perçue comme un ensemble démographique, devient une mosaïque sociale. Pour le sociologue Pierre Bourdieu "la jeunesse n'est qu'un mot". Ce qui signifie qu'il appartient désormais à chaque formation sociale de définir sa ou ses jeunesses.

Cependant la jeunesse n'est pas une réalité sociale facile à cerner. On observe que la jeunesse plurielle se singularise par ses goûts musicaux ou vestimentaires, la quête d'expériences individuelles et collectives nouvelles, l'adoption de valeurs différentes de celles des autres générations. Les jeunes développent au sein de la culture globale des sous cultures, des identités sociales spécifiques. Or, de façon paradoxale, ce sont ces même groupes de jeunes provenant de milieux socio-économiques, culturels et politiques différents qui forment cet ensemble pluriel que l'on appelle la jeunesse et qui regroupe des catégories de personnes avec des besoins distincts et spécifiques.

Enfin, on remarque que la transition des jeunes vers l'âge adulte réussit seulement quand les jeunes, toutes catégories socio-économiques confondues, sont pris en charge à travers des politiques publiques

explicités dans un environnement favorable à leur développement moral, physique, intellectuel et professionnel.

3.2.1.3. La désynchronisation du processus de passage de la jeunesse à l'âge adulte en Haïti

En Haïti, également, le processus de transition de la jeunesse à l'âge adulte est désynchronisé à cause de la disparition progressive et définitive des réseaux sociaux classiques (les écoles, les églises, la famille, la communauté locale et ses systèmes de valeurs morales et spirituelles, la valeur iconique des institutions nationales, les mouvements de jeunesse comme le scoutisme, les associations et clubs socioculturels de jeunes, ...) qui aidaient autrefois les jeunes à résoudre leurs problèmes.

La famille rurale et urbaine est démantelée par la migration interne et externe. Les pères et mères ne sont plus là pour éduquer les enfants qui sont pris en charges par les grands-parents, les oncles et tantes ou des amis. Ces derniers, le plus souvent, vivent dans des situations socio-économiques qui les portent à voir dans l'enfant une source de revenu supplémentaire quand les parents absents financent l'éducation de leurs petits à travers des transferts de toutes sortes. Dans d'autres cas, ce sont les parents qui vivent des situations de pauvreté extrême qui se laissent prendre en charge par leurs enfants (cas des enfants, des adolescents et des jeunes de la rue ou dans la rue) qui évoluent dans la débrouillardise mais aussi la prostitution, la vente de drogue et la violence organisée. Ce démantèlement de la famille donne également lieu à de nombreux cas de grossesse précoce. Selon les résultats du dernier recensement de la population et de l'habitat, de nombreux chefs de ménages sont des adolescents et adolescentes ou des jeunes du fait que les relations sexuelles et les grossesses sont plus précoces.

Depuis 1986 de très nombreuses organisations et associations de jeunes se sont créées. On ne sait pas trop ce qu'elles sont toutes devenues. Par contre, ces derniers temps, on observe une apparente existence de très nombreuses organisations populaires explicites dans tout le pays et notamment dans les zones défavorisées des grandes villes et surtout de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Elles sont l'arbre qui cache, peut-être, un manque d'intérêt d'une grande proportion de jeunes pour l'affiliation à des associations structurées autour d'objectifs socio-économiques, culturels ou politiques précis. Dans le fond, le constat généralisé que l'on fait est que les jeunes qui se présentent souvent comme des membres de ces organisations populaires sont surtout des consommateurs, des usagers de ce que l'appartenance à ces organisations offre. Cette situation va rendre difficile l'identification des principaux «créneaux de filiation et de participation, donc, de contribution de la Jeunesse au développement du Pays.»¹²

D'un autre côté, la désynchronisation du processus menant les jeunes à une situation d'adulte est attribuable également à un abaissement de «l'âge moyen de la puberté» pendant que des adultes se comportent comme des jeunes et des jeunes en adultes.

Haïti fait parti des pays pauvres qui sont en situation de budget national limité, dont l'économie est en léthargie et où la demande d'emploi est de loin supérieure à l'offre d'emploi¹³. Les jeunes, dans ce cas, rivalisent avec de nombreux chômeurs adultes sur un marché du travail pratiquement saturé. On estime à près de 200 000 personnes, le nombre de jeunes haïtiens qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Or il n'y a pas de politique explicite d'emplois. Et les rares augmentations de l'offre d'emploi sont dues le plus souvent à des effets de flexion. Les jeunes qui le peuvent, passent aujourd'hui plus de temps à étudier. Cependant, avec ou sans profession, de très nombreux jeunes diplômés ou pas ne trouvent pas de travail. Ils ont de nombreuses difficultés à faire reconnaître et valoriser les connaissances

¹² SEJSSSC, Esquisse du cadre conceptuel d'élaboration de la politique nationale de jeunesse, des sports et de civisme, page 7

¹³ Presque tous les secteurs connaissent en Haïti des problèmes de données fiables et officielles. Nous présentons en Annexe I un tableau qui présente la situation socio-économique d'Haïti à partir d'indicateurs provenant de sources multiples. Ce sont pour la plupart des données produites par des ONG qui sont relayées par des organismes publics nationaux ou internationaux.

et compétences acquises, à s'insérer dans la vie professionnelle. L'indépendance financière des jeunes devient tardive. Une forte majorité, image sociale négative associée à la violence et aux incivilités Ces phénomènes obligent, une forte majorité d'entre eux, à habiter pendant plus longtemps avec leurs parents. Ainsi la situation de pauvreté globale du pays constitue lui aussi un facteur important de désynchronisation du processus de passage de la jeunesse à l'âge adulte par des jeunes de toutes les catégories qui n'arrivent pas à combler leurs besoins d'insertion professionnelle et d'indépendance financière.

En Haïti, il existe des facteurs environnementaux qui précarisent et vulnérabilisent des groupes de jeunes qui sont frappés par la pauvreté humaine, les préjugés de toutes sortes et la stigmatisation sociale qui les poussent vers des pratiques sexuelles dangereuses, des comportements violents qui les exposent à des risques. Il y a des jeunes qui, pour des raisons différentes de la misère, se marginalisent et se réfugient dans la drogue par exemple. D'autres jeunes encore, nonobstant la situation dans leur famille et leur pays, arrivent à passer la transition et à s'intégrer sur le plan social et économique.

Dans la crise pluridimensionnelle que connaît Haïti depuis 1986, on voit qu'il y existe, en effet dans ce pays, des jeunesses plurielles qui savent s'affirmer comme des ressources importantes pour le présent et l'avenir du pays, comme force sociale dans les conflits et la contestation pour le changement, mais aussi comme acteurs et victimes de la violence sous toutes ses formes.

3.2.1.4. Comment la jeunesse haïtienne est-elle perçue ?

Les personnes âgées de moins de 26 ans représentent près de 57% de la population haïtienne recensée en l'année 2000. Et de nombreux rapports officiels qui traitent des voies et moyens pour sortir Haïti de sa situation chaotique actuel évoquent la jeunesse de la population haïtienne comme une opportunité à saisir. Ces documents voient les jeunes comme une ressource, un avantage, une force qu'il faut armer et intégrer dans la lutte pour le développement durable du pays.

Ainsi, la jeunesse haïtienne n'est pas analysée comme un problème. On pense qu'il faut autonomiser les jeunes, en faire des acteurs et canaliser leurs actions et leurs énergies vers la réalisation individuelle et l'amélioration soutenue et durable des conditions de vie collective. Une telle perception de la société vis-à-vis des jeunes rend nécessaire l'élaboration de politiques dans toutes les secteurs de jeunesse pour attaquer les problèmes des jeunes avec des solutions qui s'étendent sur la durée (le long terme). Ce qui sous-entend que ces politiques traiteront aussi des difficultés actuelles d'autres catégories de population se trouvant en amont de la jeunesse : les enfants, les adolescentes et adolescents. Si on veut que la transition d'une forte majorité de jeunes haïtiens vers l'âge adulte réussissent il est nécessaire que les jeunes, toutes catégories socio-économiques confondues, sont pris en charge à travers des politiques publiques explicites dans un environnement favorable à leur développement moral, physique, intellectuel et professionnel.

Ces politiques doivent permettre aux enfants, aux adolescentes et adolescents, aux jeunes des deux sexes principalement aux jeunes femmes de réaliser pleinement leur potentiel et de devenir des citoyens et citoyennes qui mettent leur compétence, leur courage et leur civisme au service de la société haïtienne et de l'humanité tout entière. Ce ne doit pas être une politique qui propose seulement des solutions ad hoc, des solutions de court terme, conjoncturelle, sans récurrences ni lendemains aux problèmes de ces franges de population.

Cependant, on est conscient aussi qu'une politique de jeunesse, dans la situation actuelle d'Haïti, doit non seulement prendre en compte l'ensemble de notre jeunesse plurielle mais également s'attaquer en urgence à des priorités pour les jeunes qui sont socio-économiquement vulnérabilisés du fait de leur

origine sociale, de leur zone d'habitation, de leur incapacité à s'intégrer dans la vie sociale et économique. En analysant les revendications de ces jeunes à travers leurs nombreuses déclarations dans la presse on sent qu'ils sont entrain de développer une image sociale négative qu'une majorité non négligeable d'entre eux associe à la violence et aux incivilités.

3.2.1.5. Proposition de thèmes pour les ateliers sur la jeunesse

Pour permettre à nos jeunes de représenter réellement une grande chance pour le développement du pays et non une grande menace, il faut une politique nationale de jeunesse qui prenne en compte tous les problèmes de tous les jeunes. En ce sens, il serait bon que la collecte d'informations pour élaborer cette politique se déroule sur tout le territoire national. Elle doit reprendre, pour les adapter ou actualiser, les résolutions et recommandations essentiels des principales études et des rencontres nationales et internationales réalisées pour débattre, analyser, comprendre pour agir sur les problèmes de la jeunesse nationale ou mondiale¹⁴.

Plusieurs résolutions, déclarations, recommandations les unes plus pertinentes que les autres sont sorties des rencontres et des rapports d'études réalisées sur la jeunesse, sa situation, ses problèmes et les voies de solutions possibles. Sur la base de ces propositions antérieures on recommande d'organiser les débats pour collecter les informations devant servir à l'élaboration de la politique nationale de jeunesse autour des thématiques suivantes :

L'éducation classique de base, la formation universitaire, la formation professionnelle formelle et non formelle

Il s'agira pour les jeunes et les acteurs du secteur éducation de la jeunesse d'indiquer à l'Etat et à la société tout entière des pistes pouvant rendre effectives, dans un temps donné, les possibilités d'accès, à tous les niveaux du système éducatif (fondamental, secondaire, universitaire ou professionnel), de tous les haïtiens, notamment des enfants, des adolescentes et adolescents des jeunes, surtout des jeunes femmes. L'objectif est de porter les responsables des organismes publics et privés qui travaillent dans le secteur de l'éducation et de la formation à fonder les activités de ce secteur sur des bases scientifiquement solides permettant de mieux comprendre et d'améliorer, dans tous les domaines (lecture, mathématiques et apprentissage formel et non formel tout au long de la vie...) les processus et pratiques d'enseignement/apprentissage en Haïti,

La formation à promouvoir doit être orientée vers le développement individuel des jeunes pour les rendre aptes à jouer leur rôle de citoyens acteurs qui participent activement et de façon consciente au développement durable du pays. Elle doit être fonction des besoins du marché du travail mais aussi elle doit fournir aux jeunes de la souplesse d'esprit, une grande capacité d'adaptation et de mobilité professionnelles pour faire face aux changements qui pourront s'opérer dans les milieux de travail.

Dans les débats sur l'éducation et la formation des jeunes, il faut éviter de refaire le Plan National d'Education et de Formation (PNEF), il faut évaluer son contenu et sa mise en œuvre, inventorier les points de blocage qui empêchent son application pleine et entière et proposer une démarche qui permettra de matérialiser les objectifs en matière de formation et d'éducation des enfants, des adolescents et des jeunes. Car il nous faut fonder et faire propulser le développement durable du pays sur et par le savoir incluant tous les savoirs locaux qui sont à inventorier, à valider et à mettre au service des haïtiens et de l'humanité. Ce qui implique un des débats sur l'encadrement, la formation et les moyens à mettre à la disposition des jeunes pour les stimuler à être créatifs et novateurs face aux défis du sous-développement du pays.

¹⁴ Voir en annexe les listes respectives des engagements internationaux et des rencontres organisées en Haïti sur la problématique de la jeunesse en général et la jeunesse haïtienne en particulier.

Insertion socio-économique et professionnelle des jeunes en Haïti

Il s'agit d'analyser les potentialités du marché du travail à rendre disponible chaque année des emplois motivants, stables, durables pour les milliers de jeunes demandeurs d'emplois. Il faudra débattre du rôle de l'Etat au triple point de vue :

de gestionnaire principal du système éducatif qui prépare le jeune pour le marché de l'emploi caractérisé, en Haïti et à terme, par l'auto emploi,

de son devoir de créer les conditions optimales qui encouragent et facilitent la création d'entreprises.

De son statut d'acteur et de régulateur du système économique national.

Les discussions doivent permettre d'apprécier et d'orienter, au besoin, les efforts actuels des acteurs individuels et institutionnels pour faciliter l'accès, en particulier, des jeunes à l'emploi et de combiner action publique et action privée pour augmenter chaque année, non seulement, le nombre d'entreprises et les emplois, mais aussi promouvoir la créativité, l'innovation chez les jeunes. Les ateliers sur l'insertion socio-économiques doivent traiter de l'autonomisation des jeunes par la formation, la promotion d'un leadership et d'un entrepreneuriat de jeunesse.

Une attention spéciale sera accordée à la formation professionnelle et à l'insertion socio-économiques des jeunes hors du milieu scolaire qui vivent dans des situations de précarité qui les vulnérabilisent

Législation en matière de jeunesse

Les ateliers doivent débattre de la nécessité d'édicter des lois spécialisées sur toutes les questions de jeunesse principalement sur l'organisation de la participation effective et efficace des jeunes ainsi que des associations de jeunesse dans les décisions socio-économiques, politiques et culturelles qui les concernent. Il faudra également discuter d'une législation qui corresponde aux différentes dimensions de la politique de jeunesse elle-même, mais aussi des éléments de politiques sectorielles ayant la protection et la promotion des jeunes pour principal objet.

Budget jeunesse

Il faut discuter de la nécessité ou non d'avoir un budget pour le développement de la jeunesse qui inclura, d'une part, les fonds pour implémenter au niveau institutionnel et sectoriel les actions qui seront définies dans la politique de jeunesse et assurer le suivi de leur mise en œuvre. Il faudra aussi discuter des ressources financières et des mécanismes d'accès à celles-ci pour subventionner la promotion et le développement d'associations de jeunesse qui travailleront dans les domaines du sport, de l'art et de la culture, de la promotion socio-économique et politique des jeunes.

Information et communication pour, avec et par la jeunesse

Ce volet des discussions porte non seulement sur la formation des jeunes pour les rendre apte à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication mais également à bénéficier des services de différents réseaux pour s'informer, par exemple :

- a) sur les filières de formation et les différentes possibilités d'emplois existantes pour eux ;
- b) à propos de ce que tous les acteurs du secteur santé, santé de la reproduction et lutte contre le IST et le VIH/SIDA leur offrent pour se protéger contre des pandémies, pour les aider à exercer pleinement leurs droits à la santé de la reproduction en adoptant en toute conscience des comportements sexuels responsables ;
- c) sur les offres de loisirs sains, d'activités physiques, sportives socioculturelles et récréatives ainsi que sur les conditions spéciales qui sont mises à leur disposition pour accéder à celles-ci.

Mise en place d'un cadre programmatique et institutionnel horizontal et multisectoriel pour gérer la problématique de jeunesse

On veut, certes, élaborer une politique nationale de jeunesse qui soit dynamique et complète. En ce sens, il faudra qu'elle adresse tous les besoins des jeunes dans toutes les sphères de la vie et de la société. Donc, l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique devront se faire dans un cadre et selon une approche intersectoriels. Les ateliers doivent indiquer comment instituer un partenariat efficace entre les différents ministères et organismes publics ainsi que des acteurs privés individuels ou collectifs comme les entreprises, les ONG, les organes de coopération pour le développement, les associations de jeunes qui vont assumer conjointement les responsabilités dans les différents domaines qui concernent la promotion et le développement de la jeunesse haïtienne à travers l'éducation, le sport, le loisir, la culture, le civisme, la santé, les transports, l'économie en général, l'emploi en particulier, la famille, l'agriculture, etc. Les ateliers doivent définir le cadre de coopération de ces nombreux acteurs qui vont devoir travailler ensemble dans la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de jeunesse.

En ce sens, il faudra chercher à identifier les démarches à entreprendre pour instituer un partenariat entre des organismes de l'État central, d'une part, entre l'Etat central et le secteur privé d'autre part, enfin et surtout entre État central, les collectivités territoriales et le secteur privé incluant les ONG. Une politique nationale de jeunesse ne peut devenir réalité sans que l'accent soit mis sur ce qu'il faut faire au niveau local et sans la participation active des autorités locales. Cependant le caractère horizontal et intersectoriel de la problématique de jeunesse, la volonté d'obtenir une large participation de tous les secteurs de jeunesse à tous les niveaux du processus ne doivent pas faire oublier que le MJSAC est seul chargé d'assurer la gestion et le suivi stratégique du secteur jeunesse pour l'Etat et que sa légitimité réside dans sa capacité à mettre en cohérence et à coordonner globalement les politiques spécifiques des secteurs de jeunesse. Il conviendra donc de réfléchir sur la meilleure formule pour permettre au MJSAC de jouer son rôle de Ministère à la Jeunesse. D'où la nécessité d'orienter les débats avec les acteurs des secteurs de jeunesse pour trouver dans le dialogue et le consensus les mécanismes consensuels de mise en œuvre, de suivi et d'évaluations des politiques sectorielles de jeunesse.

Il faudra aussi à cause du caractère horizontal et multisectoriel de la jeunesse et de ses problèmes envisager comment développer une base de données qui permettra de connaître et de mesurer l'évolution de la situation des jeunes, les mesures politiques qui fonctionnent ou ne fonctionnent pas ainsi que l'apport réel de tous les acteurs notamment des organisations de jeunesse dans le cadre de leur contribution effective dans l'effort national de promotion et de développement individuel et collectif des jeunes.

Jeunesse, activités socioculturelles, physiques, sportives et ludiques

Comme nous aurons à le voir la politique nationale de sport et de loisir doit couvrir l'ensemble de la population nationale incluant les adolescents et les jeunes. Donc il existe un secteur de jeunesse qui s'intéresse spécifiquement aux activités socioculturelles, physiques et sportives, au loisir et aux activités récréatives avec, pour et par les jeunes. Dans ce cas, il faut aussi des débats qui permettent d'identifier et de jeter des passerelles entre la politique de jeunesse et la politique nationale de sport et de loisir, des politiques de développement socioculturel des jeunes.

Trois questions devront être traitées dans les débats pour élaborer la politique de jeunesse. Il s'agit d'une question d'ordre général à laquelle on doit répondre au niveau de la politique de sport et de loisir pour l'ensemble de la population : Comment aider les jeunes à pratiquer le sport et les loisirs sains comme moyens pour entretenir leur santé physique et morale ? Par contre les deux autres questions sont verticales et intéressent de manière stricte le secteur des sports et loisir : Quels sont les structures, infrastructures et mécanismes à mettre en place pour la pratique du sport comme profession et de donner aux jeunes la possibilité de devenir des sportifs professionnels qui réalisent leur rêve socio-économique par et dans le sport ? Comment transformer, en ce sens, le sport national en un véritable secteur économique qui attire des investissements, qui soit rentable individuellement pour tous les

acteurs et professionnels de ce secteur, qui participe au processus de développement national durable ?
Comment ériger et faire fonctionner des parcs d'attraction et des centres de loisirs pour jeunes ?
La jeunesse féminine

La jeunesse féminine, comme le reste des femmes du pays, subit le poids des préjugés socioculturels qui ont cours dans la société haïtienne. Elle est victime de violences de toutes sortes et surtout de violence sexuelle. Elle a besoin d'accéder à l'éducation et la formation professionnelle, à l'emploi sans s'exposer volontairement à la prostitution, à la santé particulièrement à des services de santé de la reproduction qui lui donne la possibilité de maîtriser sa fécondité et de se protéger contre les IST et principalement contre le VIH-SIDA. Dans les débats pour élaborer la politique nationale de jeunesse il faudra diagnostiquer sa situation de cette jeunesse féminine, produire des réflexions spécifiques sur la nécessité et proposer des actions à entreprendre pour autonomiser les jeunes femmes de façon à en faire des femmes citoyennes dotées de la capacité de décision et d'action donc des citoyennes jouissant de tous leurs droits-créances et de tous leurs droits-libertés, des citoyennes-actrices de leur destin, de celui du pays et de l'humanité.

Jeunesse et civisme

Il existe normalement une relation naturelle et classique entre jeunesse et civisme. Les lois de nombreux pays rendent obligatoire l'éducation et le service civique pour les jeunes. La Constitution de 1987 définit en son chapitre 3 dans les articles 52, 52-1, 52-2, 52-3 les devoirs civiques des citoyens haïtiens. Beaucoup des devoirs prônés (celui de la protection de l'environnement par exemple) sont universels et concernent tous les jeunes quel que soit leur âge, leur sexe, leur religion, leur niveau d'étude et leur lieu d'habitation.

3.3. Vers l'élaboration de la politique nationale de sport ?

3.3.1. Définition et problématique générale du sport

Le sport se définit aujourd'hui à la fois comme un phénomène social, un secteur d'activités professionnelles et économiques mais aussi et surtout comme un ensemble d'activités physiques et psychiques qui permettent à un individu quel que soit son âge, son sexe, sa profession, ses appartenances socioculturelles ou politiques d'entretenir sa santé telle que l'OMS la définit : une situation de bien-être physique et mental de la personne.

En effet, il y avait un moment où la pratique du sport ne référait qu'à la seule activité physique et sportive et n'intéressait que la société sportive que nos chroniqueurs dénomment la famille du sport en Haïti. En ce sens, le sport conserve son caractère initial de moyen d'épanouissement physique, moral, psychique et social de l'individu tout en se profilant comme un secteur économique majeur. Ce qui rend nécessaire une première catégorie d'interventions publiques pour encadrer, promouvoir et réguler la pratique des activités physiques, sportives, ludiques et récréatives à travers des programmes nationaux d'éducation sportive et de dotation du territoire national en équipements sportifs et récréatifs au niveau territorial.

Aujourd'hui la pratique du sport connaît, dans le monde, un nouvel essor. Les sportifs de haut niveau, les clubs, les associations et fédérations sportives sont de plus en plus considérés comme de véritables institutions locales, régionales, nationales ou internationales. Certains sont gérés comme n'importe quelle grande entreprise. Et avec le développement actuel des moyens de communication de masse, l'engouement, la mobilisation et les passions que soulèvent, chez les gens, les événements sportifs, avec l'utilisation des équipements portés par les sportifs, des terrains de jeux comme espaces publicitaires dans les politiques de marketing ou encore dans les politiques d'images de marques des pays et des entreprises privées locales, nationales, multinationales, le sport a fini par entrer dans :

La catégorie des grandes problématiques nationales que les Etats adressent de plus en plus à travers des politiques publiques explicites qui sont périodiquement élaborées, mises en œuvres et évaluées ;
Le groupe des espaces publicitaires que les firmes se disputent à grands coups de millions et de milliards de dollars ;
Les secteurs économiques et professionnelles les plus rentables qui créent des emplois directs et des emplois induits pour des centaines de milliers de gens dans des secteurs variés de l'industrie, du commerce et du secteur des services.

Cette pénétration du phénomène sportif dans autant de domaines rend nécessaire d'autres types d'interventions de la force publique dans le sport, notamment le sport de haut niveau. Ces interventions visent non seulement la régulation des relations entre les divers acteurs comme secteur économique, mais également la protection du sport national et mondial contre les risques auxquels l'exposent la drogue, les pratiques violentes et mafieuses.

Ainsi, malgré l'ampleur économique et politique du phénomène sportif, le sport perçu comme une activité physique qui permet d'entretenir sa santé, n'a pas disparu. Il évolue parallèlement avec le sport professionnel dont il est le vivier. C'est pourquoi la problématique du sport partout dans le monde inclut des sous-secteurs tels que le sport professionnel, (sport- spectacle et sport argent), le sport local, le sport pour tous. Et les différences entre ces sous-secteurs s'agrandissent. Le sport professionnel, par exemple, s'écarte de plus en plus du sport de masse ou du sport pour tous de part ses exigences professionnelles (entraînement quotidien, grande capacité physique pour disputer plusieurs championnats au cours d'une même période, gestion de clubs de fans et de la presse sportive.

3.3.2. Le sport en Haïti

La société sportive haïtienne est confrontée à tous les problèmes généraux que nous venons de souligner. Elle subit aussi l'effet de la dégradation continue de l'environnement institutionnel, socio-économique, culturel et politique global du pays.

Les principaux problèmes inhérents au secteur sportif haïtien sont les suivants :

Les clubs, les associations et les fédérations sont pauvres, ils manquent de tout. Certaines institutions sportives ont un grand besoin d'être encadrés, renforcés, refondés ou tout simplement institués. Cette situation va en se renforçant puisqu'il n'y a pratiquement aucun investissement public ou privé significatif et viable dans les activités sportives qui sont financées de façon volontaire et sporadique ;
L'Etat n'arrive pas à faire respecter sa volonté d'intégrer l'éducation physique et sportive dans le curriculum des écoles de tous les niveaux du système éducatif haïtien. D'une part, les écoles fonctionnent dans des locaux inappropriés et dans des conditions assez précaires qui ne leur permettent pas de se doter des moyens infrastructurels et des ressources humaines nécessaires pour enseigner l'éducation physique et sportive. D'autre part, de très nombreux responsables de centres d'enseignement publics ou privés, tous niveaux confondus, n'ont pas encore compris la nécessité d'intégrer l'éducation physique et sportive dans les programmes de formation normale. A ces difficultés il faut ajouter un manque flagrant d'enseignants et d'enseignantes, de moniteurs physiques et sportifs, d'entraîneurs et de médecins sportifs formés pour encadrer la pratique d'activités physiques et sportives dans les centres d'enseignement fondamental, secondaire, professionnel et universitaire ;
C'est pratiquement impossible de promouvoir la pratique des activités physiques et du sport de masse car la quasi-totalité du territoire national ne dispose pas d'installation et d'équipements sportifs collectifs. En ce qui concerne les sportifs de haut niveau, remarquons qu'il n'y a pas de modalités, de mécanismes, de structures et d'infrastructures dédiées, de façon spécifique, à la pratique du sport de haut niveau en

Haïti. Les sportifs professionnels qui pratiquent le sport de haut niveau constituent donc une espèce rare du monde sportif haïtien.

Il y a un mouvement de création de centres privés de gymnastique, d'écoles de football de karaté et de judo... L'Etat n'exerce même pas un contrôle minimal sur ces institutions qui auraient dû fonctionner sous licence et dans le respect de certaines normes. Pendant les activités physiques et sportives, aucun médecin sportif n'est disponible sur place pour prodiguer les premiers soins en cas d'accident dont les accidents cardiaques.

3.3.3. Propositions de thèmes pour les discussions pour définir la politique nationale de sport

Pour pallier les difficultés du secteur sportif, il revient à l'Etat haïtien et à tous les acteurs intéressés par la pratique d'activités physiques, du sport et des loisirs, de définir sur le moyen et le long terme, dans un cadre programmatique, les actions à entreprendre pour instituer, promouvoir, développer le secteur du sport et des loisirs.

Chaque action devra être choisie et construite de façon consciente et consensuelle sur la base de critères fiables et mesurables tels les objectifs visés, les priorités et les finalités à rechercher dans :

le sport spectacle donc sport professionnel conçu comme marchandises et activités économiques qui se vend et qui est rentable

le sport loisir qui permet d'entretenir la santé du corps et de l'esprit,

le sport comme moyens d'insertion sociale et surtout d'insertion des jeunes.

Il faut aussi discuter d'une redéfinition du terme sport qui intègre le concept de sport au service de la construction de la paix et/ou au secours des activités de maintien de la paix et de la démocratie qui fondent aujourd'hui les activités récréatives mises en œuvre actuellement dans le pays par des organismes de la communauté internationale et des ONG qui travaillent à leur solde.

Le processus d'élaboration de la politique nationale de sport et de loisir est une occasion idéale pour débattre de l'intégration de ces actions dans un cadre plus structurant qui permet de les mettre en cohérence et de pérenniser les effets de celle-ci par une conversion des dépenses actuelles qu'elles impliquent en des investissements durables.

Sur la base de ces éléments de contexte, la politique nationale de sport et de loisir qui va être élaboré doit, dans l'état actuel du mouvement sportif haïtien et des situations socio-économique, politique et culturelle de l'ensemble du pays, permettre de trouver un *modus vivendi* entre tous les secteurs pour :

le respect du caractère privé des associations sportives (clubs, fédération...) qui forment la société sportive qui est régie par des règles qui lui sont propres et qui ont souvent un caractère supranational (les règlements de la FIFA pour le football sont les mêmes dans tous les pays) et l'intervention de l'Etat comme régulateur, défenseur de l'intérêt général dans tous les domaines du privé et du public et comme pourvoyeur de moyens de tous genres capables d'aider le sport haïtien à mieux se structurer et à se protéger contre les dérives telles la drogue, la violence et les pratiques qui tuent l'idéal sportif ;

l'encadrement à fournir aux sports de haut niveau et à la promotion des pratiques sportives par l'éducation et la dotation de l'ensemble du pays en infrastructures sportives pour des pratiques d'activités physiques, sportives et ludiques de masse;

l'investissement public dans le sport et les apports financiers du secteur privé qui sont nécessaires, essentiels et indispensables au renforcement et au développement du mouvement sportif haïtien.

Les discussions pour définir la politique nationale de sport devront être centrées autour des questions suivantes :

Comment organiser et promouvoir les activités physiques et sportives (donc le sport pour tous), pour en faire des facteurs importants d'équilibre dans la société haïtienne, des facteurs de conservation de la santé, d'épanouissement de chaque citoyen, principalement des enfants, des adolescentes et adolescents ainsi que des jeunes ? En ce sens, il faudra considérer les activités physiques, le sport et les loisirs comme un axe fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale dont le développement est d'intérêt général et dont la pratique constitue un droit pour chaque haïtien quel que soit son sexe, son âge ou sa condition sociale, même si ses capacités physiques sont diminuées par un handicap ou pas.

Quel type d'infrastructure sportive faut-il privilégier la construction :

Des infrastructures multifonctionnelles pour la pratique des activités physiques, sportives et ludiques de masse comme des parcs sportifs communaux dotés de salles à fonctions multiples où peuvent se réaliser des activités récréatives, socioculturelles, formatives qui seront implantés dans les sections communales sur la base de critères objectifs ;

des centres sportifs et socioculturels départementaux, des complexes sportifs et culturels régionaux, des complexes sportifs nationaux, etc.

Qui devra avoir la responsabilité de la gestion des infrastructures sportive et socioculturelles selon leur catégorie : les fédérations et associations sportives, les collectivités territoriales, le MJSAC, des conseils mixtes de gestion ou des groupes privés ?

Que faut-il faire, pour instituer le sport comme une mission de service public, comme une activité que l'Etat doit promouvoir, encadrer, prendre en charge et réguler,

Comment mettre en cohérence et rendre bénéfique pour le pays et les sportifs, les actions des acteurs du secteur sport : investisseurs privés, fédérations sportifs, sportifs de toutes catégories, arbitres, journalistes sportifs et autres ?

Comment utiliser la promotion du sport de masse et de l'éducation physique et sportive pour produire des sportifs professionnels de haut niveau ?

Quels mécanismes ou structures à mettre en place pour promouvoir la formation d'entraîneurs, de médecins sportifs, de gestionnaire de fédérations, d'associations et de clubs sportifs, de gestionnaires de carrière de sportifs de haut niveau et d'entreprises qui se spécialiseront dans la production et la vente de biens et de services à la société sportive haïtienne ?

En quoi peut et doit consister la participation d'Haïti dans la lutte mondiale contre le dopage, la violence et bien d'autres dérives qui menacent la société sportive en général et le sport de haut niveau en particulier ?

Quelles sont les modalités à mettre en place, en collaboration avec les structures associatives (fédérations, ligues, clubs, écoles de sports et de pratique d'activités physiques, centres de réhabilitation physique...) pour permettre au MJSAC de recenser et de lister chaque année tous les sportifs haïtiens et principalement les sportifs professionnels qui pratiquent le sport de haut niveau pour empêcher que la politique nationale du sport et des loisirs ne soit pas normalement limitée aux professionnels du secteur sport mais étendue à l'ensemble de la population ?

Quels mécanismes et structures faut-il mettre en place pour informer la population sur les possibilités d'accès mis à leur disposition pour pratiquer des activités physiques et sportives ainsi que d'autres loisirs sains et activités socioculturelles récréatives ?

Quels sont les éléments à intégrer dans une législation sportive pour permettre une meilleure coordination stratégique et un encadrement efficace des activités dans ce secteur par l'état sans empiéter sur le caractère privé et les prérogatives des fédérations sportives ?

3.4. Vers l'élaboration d'une politique nationale de civisme

3.4.1. Qu'est ce que le civisme ?

En terme simple, le civisme qui est une notion conceptuellement ambiguë, désigne le respect par le citoyen de la république définie comme étant la "chose publique". Comme le concept de la chose publique renvoie en même temps aux différentes conventions collectives dont la loi, aux institutions de l'Etat, à la collectivité dans laquelle vit le citoyen, il devient un peu difficile de saisir les tours et contours

du thème civisme. Il peut s'agir, en effet, d'actions partisans en faveur d'un régime gouvernemental dans lequel un dictateur et ses amis s'identifient à l'Etat ou d'un sens des devoirs collectifs au sein d'une société.

Comme le montrent ses deux antonymes contemporains, l'anticivisme (attitudes, comportements, actions d'un citoyen fondés sur des valeurs différentes de celles prônées par la société) et l'incivisme (non dévouement à la chose publique), la notion de civisme fait aussi référence à des systèmes de valeurs collectives qui incluent la perception collective des droits individuels et des devoirs de chaque citoyen vis à vis de la société.

Cependant, il faut éviter de fondre le civisme dans la moralité et le patriotisme outrancier qui peuvent être mis au service d'intérêts particuliers (individus, classes sociales, partis et autres organisations politiques dans le cas des Etats-Cités ou des Etats-nations) dans le cadre des sociétés fortement intégrées. Ce qui fait que le civisme ne se détermine pas par des actes de piété, voire de conservatisme à l'égard des puissances publiques et encore moins du respect d'autrui dans le cadre des rapports privés (savoir vivre, civilités). C'est un engagement, un dévouement, dans le sens strict du terme, à la République par lequel le citoyen « estime devoir s'encadrer dans la communauté et collaborer à la vie sociale »

Autrement dit, le civisme comme pratique publique se caractérise, pour chaque individu membre d'une communauté nationale, par la connaissance et le respect des droits et des obligations collectives de la citoyenneté. Ce qui suppose que l'existence de la citoyenneté, précède celle du civisme en soi. Or, la citoyenneté va au-delà des principes légaux qui la définissent pour un pays donné, cesse d'être seulement un statut constitutionnel pour devenir une institution qui se pratique au quotidien. Le civisme est la manifestation la plus parfaite de cette citoyenneté. Il est, en ce sens le respect, et l'affirmation personnelle d'une conscience politique d'appartenance à une collectivité et du devoir de participer au jour le jour à la vie et au développement de celle-ci.

Le civisme défini, en termes simples, se distingue du légalisme. L'incivisme ou l'anticivisme se distinguent de l'illégalisme. C'est plutôt une sorte de conscience politique matérialisée dans le service et l'action civique qui témoigne du respect que manifestent les citoyennes et les citoyens pour leur collectivité et ses institutions donc pour la chose publique. Le civisme n'est pas seulement l'apanage des jeunes. Les enfants, les adolescents les adultes, les personnes très âgées ont des droits mais aussi des devoirs envers la société. Remarquons que la configuration actuelle du monde fait que nous appartenons à différentes collectivités. Ce qui porte à parler de nos jours d'une citoyenneté locale, nationale, régionale, mondiale et donc d'un civisme local, national, régional et mondial.

Les enfants et les adolescents, s'ils n'ont pas la majorité civile (18 ans accomplis selon la Constitution et les lois haïtiennes), ne peuvent pas officiellement adhérer à un parti politique, exercer leur droit de vote ou se porter candidat à la présidence par exemple. Donc, ils sont limités dans leurs droits et devoirs civiques. Cependant, ils doivent connaître leur droits et devoirs (convention sur les droits des enfants...). Ils sont, malgré tout, obligés de développer à leur niveau un dévouement à la chose publique. En ce sens ils doivent respecter : le drapeau national, l'histoire nationale, la famille, l'école, les biens collectifs et publics et toutes les autres institutions de leur pays. Ils peuvent et doivent participer à la protection et à l'assainissement de l'environnement... Ils doivent manifester leur solidarité avec les autres membres de leur communauté, de leur famille, de leur école. Il faut qu'ils portent, dans la mesure de leur possibilité, secours à une personne en danger. Depuis l'âge de 13-14 ans, ils doivent adopter des comportements sexuels responsables.

Les personnes de 18 ans et plus ont non seulement les devoirs civiques que les enfants et adolescents, ils doivent exercer leur devoir d'électeur, contribuer à l'émergence de la démocratie dans le pays en

pratiquant un respect rationnel des puissances publiques qui consiste, d'abord, à les instituer, les contrôler et les soumettre à la critique raisonnée.

Ainsi, « Le civisme est la production d'un rapport actif et rationnel - et donc critique - du citoyen à l'égard des puissances publiques »¹⁵.

3.4.2. Le Civisme en Haïti

Depuis son indépendance en 1804, la République d'Haïti connaît un ensemble de crises à répétition dont celle de ces trente dernières années. Causes et conséquences de la permanence de très nombreux maux sociaux. Ces crises, et surtout la dernière, plongent le pays dans une série interminable de transitions qui échouent : transition d'une colonie esclavagiste à une formation sociale égalitaire, transition d'un état traditionnel vers un état moderne fondé sur les valeurs républicaines et la pratique d'un civisme proactif, transition du sous-développement vers le développement, transition de l'absence de citoyenneté vers une citoyenneté instituée et pratiquée au quotidien.

Le blocage ou les échecs de ces transitions culbutent le pays et ses faibles institutions vers la situation actuelle de chaos marquée par un besoin de refonder l'Etat, d'instituer, en remplacement de ce qui existe, des systèmes sociaux, économiques, politiques et culturels aptes à, non seulement, produire des biens et des services pour la population mais aussi à promouvoir des valeurs morales et socioculturelles pouvant faciliter un développement individuel et collectif durable. Se faisant, on pourra mettre fin à la logique de conquête, au détriment même de l'intérêt général, qui est utilisée par la population pour améliorer ses conditions de vie.

Actuellement, le pays est fortement dépendant de l'aide externe. La paupérisation de la population notamment des femmes, des enfants, des adolescents et des jeunes pousse tout le monde vers un mouvement de sauvetage individuel quasi généralisé. Tout ceci sur fond de perte de confiance de plus en plus grande dans les capacités de l'Etat haïtien, de ses organes et de la société haïtienne en général à résoudre de façon durable les problèmes socioéconomiques, politiques et culturels qui engendrent les déficits d'accès à des biens et services de base de tous les citoyens, mais surtout et en particulier des enfants, des adolescents et des jeunes des deux sexes qui représentent plus de 58 % de la population totale du pays.

Aujourd'hui, la vie de l'ensemble de la population haïtienne est faite d'instabilité et d'incertitude, ce sont les enfants, les adolescentes, les adolescents, les jeunes des deux sexes qui composent la majorité démographique du pays et qui subissent davantage cette situation. Cette frange importante de la population est vulnérable. La situation actuelle l'expose, à l'instar du reste de la population adulte et soit comme acteur ou comme victime, à différentes formes de violence. Les problèmes socio-économiques, politiques et culturels imposent aux enfants avec ou sans leurs parents, aux adolescents et aux jeunes des déplacements, les forcent à adopter des comportements et attitudes irrationnels par rapport à la santé de la reproduction, aux IST et à la pandémie du VIH/sida. Les adolescents et jeunes haïtiens font partie d'une génération qui vit dans l'environnement des crises sociopolitiques post-1986. Ils sont souvent mobilisés dans les batailles politiques pour le changement radical ou dans les luttes de pouvoir de toutes sortes, dont ils ont souvent été les principales victimes.

Sur le plan sociopolitique, Haïti connaît actuellement une situation quasi chaotique. Les institutions publiques sont dans une léthargie quasi totale. Leur affaiblissement les rend incapables de faire respecter l'autorité de l'Etat et de fournir conformément à leur mission des biens et services publics de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population et principalement au moins de 25. Face au cas de corruption à tous les échelons de la société, des luttes politiques non fondées sur des principes éthiques ne semblent pas être déterminées par une conscience politique positive qui porte les acteurs sociopolitiques à se dévouer véritablement à la "chose publique".

Chez nous, la citoyenneté n'est même pas encore reconnue comme un statut qui accorde à chaque citoyen des droits et des devoirs. Une grande majorité d'enfants, de jeunes et d'adultes n'ont pas d'acte de naissance. Il reste donc beaucoup à faire pour que la citoyenneté devienne une pratique quotidienne

¹⁵ <http://www.aix-mrs.iufm.fr/formations/filieres/ecjs/productionsaix/civisme.htm>

se rapportant à la jouissance des droits citoyens (droits-liberté et droits-créances) mais aussi au respect des devoirs civiques par tous et par chacun.

Malgré le fait que la Constitution de 1987 en ses article 52 et 52-1 définit un cadre pour l'action civique, c'est chaque ONG, chaque organisation internationale qui décide de ce que doit être l'éducation et l'action civique. En effet, de nombreuses ONG, des organisations internationales, des individus définissent et mettent en œuvre des programmes de civisme qui vont de la formation formelle et non formelle en éducation civique à des concert pour la paix en passant par des programmes d'apaisement socio-économique, la création de maison de jeunes, l'érection d'équipement collectifs communautaire... Ces organisations interviennent dans les écoles fondamentales, auprès des associations communautaires qui fonctionnent dans les zones rurales. Aucun organisme public ne contrôle ce qui se fait et le type de citoyen qu'on est en train de former est défini par chaque institution suivant ses intérêts particuliers. L'Etat est totalement absent du processus. Pendant que se renforce un incivisme et un anticivisme négatifs qui ne sont pas porteurs de changements qui ne s'inscrivent pas dans le sens de la défense d'une amélioration de la gestion du bien commun, de l'intérêt général et de la chose publique.

Plus que jamais il faut un cadre explicite d'actions, une politique publique pour instituer par le civisme le respect des droits et des devoirs, un dévouement à la chose publique en Haïti. Ce cadre d'action doit proposer des activités d'éducation civique capables de susciter le service et l'action civiques. Cette politique doit contribuer à l'institution d'une citoyenneté haïtienne qui va au-delà des principes légaux et du statut constitutionnel pour devenir une vraie pratique quotidienne. Cette citoyenneté doit donner lieu au respect et l'affirmation individuelle de chaque haïtien et de chaque haïtienne, à travers des actes civiques, d'une conscience politique d'appartenance à une collectivité nationale et du devoir de participer au jour le jour à la vie et au développement de celle-ci. Le processus d'élaboration de cette politique doit permettre de répondre à la question suivante : comment faire émerger en Haïti un civisme axé sur l'implication, la participation et la prise de pouvoir effective du citoyen haïtien dans les affaires publiques locales, nationales et mondiales.

3.4.3. Proposition de thèmes à traiter dans les ateliers pour définir la politique nationale de civisme

Les débats dans les atelier sur le civisme pour diagnostiquer et proposer les axes stratégique d'une politique nationale de civisme et les actions à implémenter dans ce domaine tourneront assurément autour de l'éducation civique, de l'action civiques et du service civique. Les thèmes suivants seront proposés pour être traités dans ces ateliers :

La transformation de l'État central et des collectivités territoriales en gestionnaire du bien commun, la veille citoyenne à instituer pour empêcher que les institutions publiques continue à être dans leur fonctionnement actuel un obstacle à ce bien commun

Les débats sur ce thème poseront toute la problématique de la réforme de l'Etat la redéfinition de ses missions. Cet exercice doit se fonder sur une vision du citoyen acteurs qui institue, questionne, proteste, propose, évalue, participe effectivement à la vie publique, à la gestion de la république .

L'éducation à la citoyenneté/éducation civique

Sous cette thématique doit être posée toutes les questions portant sur la formation formelle et non formelle en éducation civique telles que : la formation de formateur en éducation civique ; l'éducation civique dans les programmes scolaires, les programmes d'alphabétisation ; la nécessité pour que le matériel pédagogique existant en matière d'éducation civique soit inventorié, produit, évalué et homologué.

Mise en cohérence des activités dans le secteur du civisme en vue de les faire converger les actions vers des résultats concrets mesurables

Il s'agit de reconnaître l'existence de nombreux acteurs dans ce secteurs ainsi que les rôles d'acteur, de coordinateur et de régulateurs sectoriels du MJSAC en matière de civisme. En ce sens, il faudra réfléchir sur une vision commune et les mécanismes à instituer pour faire converger les actions de chaque catégorie d'acteurs vers celle-ci.

Activité d'information, d'éducation et de communication en matière de civisme

Il s'agit de réfléchir sur le contenu des messages véhiculés en matière de civisme, sur les médias à utiliser, sur la façon de segmenter la population en des cibles. Ces réflexions porteront également sur les manuels scolaires, les matériels pédagogiques utilisés dans l'éducation non formelle, la relation entre civisme et alphabétisation

La promotion et le développement d'organisations civiques et politiques pour une véritable participation citoyenne

Comment encourager, promouvoir et instituer des organisations de citoyens autonomisés qui participent dans la vie politique et qui s'impliquent dans les actions citoyennes pour la protection du patrimoine culturel, historique, artistiques et écologique. Il faudra débattre des mécanismes à mettre en place pour développer l'action civique ou le service civique ainsi que la participation volontaire des citoyens comme pompiers volontaires, comme secouristes, etc.

Il sera demandé à un groupe de réfléchir sur les programmes de promotion, de renforcement et de développement des partis politiques, des syndicats, des organisations de défense des droits humains principalement des organisations de femmes ainsi que toutes les autres types d'organisations de la société civile.

La dotation du pays d'un cadre juridico-administratif qui régule la participation citoyenne dans le respect des droits humains

L'élaboration de lois qui instituent le civisme actif défini comme la production d'un rapport actif et rationnel - et donc critique - du citoyen à l'égard des puissances publiques. Il faudra réfléchir sur la nécessité d'adopter des lois d'application des articles 52 et 52-1 de la Constitution de 1987. Le cadre juridique sur le civisme doit permettre au pays de bénéficier de la participation volontaire des citoyens pour réaliser les élections, les recensements périodiques de la population et de l'habitat, les programmes de reboisement et d'alphabétisation et bien d'autres actes régaliens de l'Etat haïtien.

Les personnes ressources qui participeront aux débats sur le civisme doivent également discuter des moyens pour réinstaurer et renforcer les institutions publiques chargées de fournir des biens et services publics mais aussi de remplir les missions de police administrative de l'Etat dans leur secteur respectif.

3.5. Politiques publiques sectorielles, légitimation, visibilité : nécessité d'une politique de renforcement institutionnel du MJSAC

3.5.1. Pourquoi renforcer le MJSAC

La situation actuelle du pays et l'histoire du MJSAC exigent des actions visibles qui renforcent les anciennes structures héritées du SEJSSC, institutionnalisent, légitiment et pérennisent ce nouveau ministère. La visibilité des missions du MJSAC, dans le domaine du sport et du civisme est plus ou moins assurée. Cependant il faut asseoir la légitimité du MJSAC dans le secteur jeunesse où ses actions risquent de rester inaperçues.

Le MJSAC doit assurer, à l'ensemble de la population et en référence à ces trois principaux champs d'intervention, l'accès effectif et durable à des biens et services qui sont liés aux missions globales de l'Etat comme régulateur, gestionnaire, producteur et défenseur de l'intérêt général. En conséquence, il faudra diagnostiquer la structure actuelle du MJSAC pour déterminer si elles sont aptes à porter les missions et objectifs qui seront définis. En termes pratiques, le processus d'élaboration des politiques de jeunesse de sport et de civisme doit être conduit parallèlement à celui de la définition d'une politique de transformation et/ou de renforcement institutionnel à opérer. Cette démarche est rendue nécessaire par le fait que le MJSAC devra disposer de la capacité institutionnelle requise pour mettre en œuvre ou assurer le suivi et l'évaluation de l'implémentation des politiques sectorielles se rapportant à ses champs d'intervention.

3.5.2. Cadre de référence pour une politique de renforcement institutionnelle du MJSAC

Normalement on admet que la mise en œuvre des politiques publiques requiert à la fois une organisation adéquate et la dotation de celle-ci en moyens divers : ressources humaines, matérielles, financières, technologiques, légales... Mais on oublie souvent qu'une organisation est une structure et des procédures combinées avec ces ressources de façon à produire dans les meilleures conditions de qualité et de coûts des biens et services qui satisfassent les besoins:

de clients internes qui regroupent les diverses catégories de personnel et/ou de membres, d'une clientèle externe formée des bénéficiaires directs ou indirects des extraits qui résultent des politiques, plans, programmes et activités.

Dans cet ordre d'idée, les débats et recherches pour transformer ou renforcer le MJSAC doivent porter sur les thèmes suivants :

Clarification des missions et attributions du MJSAC ;

Détermination, dans le cadre des objectifs qui seront définis dans les politiques de jeunesse, de sport, de loisir et de civisme qui seront élaborées, des rôles que le MJSAC et ses unités organisationnelles seront appelés à jouer dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions qui seront prescrites et entreprises.

Les nouveaux défis que le MJSAC aura à relever, ses forces et ses faiblesses par rapport à ces derniers

Les menaces auxquelles s'exposent le Ministère et les opportunités qu'il devra exploiter pour les affronter.

Les compétences, en terme de mission et attributions, à transférer à d'autres organes centraux ou territoriaux de l'Etat. Quelles sont les compétences à solliciter du reste de l'exécutif et du corps législatif pour s'assurer de la matérialisation des objectifs fixés dans les trois politiques sectorielles qui seront élaborées et qui relèvent de ses champs d'intervention privilégiés ?

IV. Méthodologie

L'unicité des secteurs fait qu'on aura à élaborer en même temps trois politiques pour le MJSAC. Il s'agit respectivement d'une politique nationale de jeunesse, d'une politique nationale de sport et de loisirs, d'une politique de civisme. Pour aider le Ministère à assumer pleinement ses responsabilités dans les principaux moments du processus, il sera procédé à partir d'une matrice MOFF, au diagnostic institutionnel du Ministère en vue de sa réorganisation et de son renforcement tant sur le plan structurel que sur le plan des procédures et règlements internes. Les trois politiques sectorielles seront élaborées suivant les principes de la consultation, de la participation et de l'intégration des concernés dans les

principaux moments de la démarche qui va de la planification stratégique, passe par le pilotage stratégiques et l'implémentation au quotidien des politiques élaborées, pour arriver jusqu'à leur évaluation finale.

La méthodologie générale pour élaborer les trois documents de politique comporte quatre phases principales qui sont :

les diagnostics sectoriels

l'élaboration de trois documents de politiques respectives de jeunesse, de sport et loisir, de civisme ;

la validation et l'adoption de chaque politique ;

un plan d'action et un tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre de chacune d'elle

4.1. Les diagnostics sectoriels.

4.1.1 Généralités

Les diagnostics sectoriels constituent le premier pas à faire dans le processus d'élaboration des politiques nationale de jeunesse, de sport, et de civisme.

Elle est une étape essentielle dans le choix des axes stratégiques des politiques nationales de jeunesse, de sport et loisir, de civisme. Elle comprendra deux moments. Le premier porte sur un état de la situation dans chacun des trois secteurs concernés par les champs d'action du MJSAC. Le diagnostic sera l'occasion d'ouvrir le dialogue avec les principaux acteurs pour identifier, de façon objective, les problèmes sectoriels, déterminer les opportunités et les menaces dans chaque secteur fixer des objectifs stratégique, définir les orientations des politiques publiques qui seront élaborées et choisir les stratégie qui permettront d'adresser de façon spécifiques les problèmes de jeunesse, de sport et de civisme. Le diagnostic sera aussi le moment de discuter du renforcement du MJSAC.

Le diagnostic comportera des études documentaires et empiriques, des ateliers, des entrevues de groupes et d'individus. Il sera réalisé avec le support de spécialistes mais surtout avec la participation effective et efficace des acteurs clés des secteurs se rapportant aux trois champs d'action du MJSAC qui est la nouvelle émanation de l'Etat compétente en matière de jeunesse, de sports et loisir, de civisme pour dialoguer avec les mouvements de jeunesse, les fédérations et association sportives, les associations promouvant les activités ludiques, les organisations civiques.

Le diagnostic est est la phase de collecte d'informations sur la jeunesse, le sports et le civisme en Haïti pour prendre les décisions dont l'implémentation apportera des changements dans la situation actuelle des secteurs de jeunesse, de sport et de civisme. Les données proviendront de diverses sources : a) des ateliers qui seront des entrevues de groupes ciblés ; b) des résultats d'études empiriques ; c) de recherches documentaires et d'enquêtes quantitatives thématiques. Ces données seront, de ce fait, quantitatives et qualitatives. Le processus de leur collecte se fera avec la participation de tous les acteurs. Il devra permettre d'identifier dans les détails, les vrais problèmes sectoriels et obtenir des propositions de solutions possibles venant de ceux qui vivent ces problèmes individuellement ou collectivement dans la population.

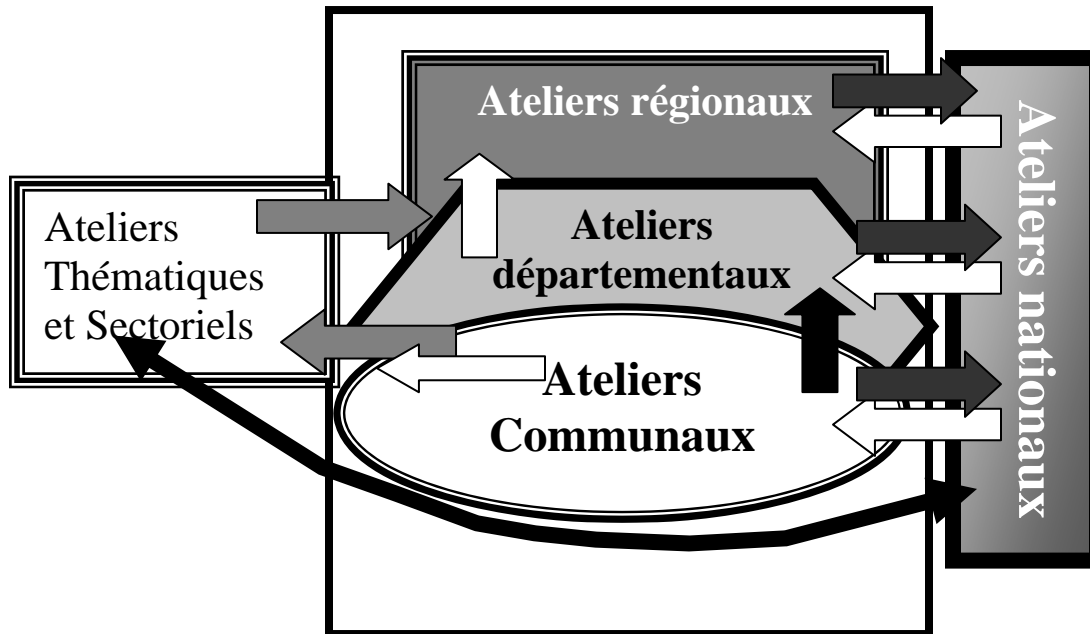
Le diagnostic sera, en suite, une excellente occasion pour établir et développer un dialogue constructif entre le ministère et les principaux acteurs sectoriels qui évoluent dans l'un de ses champs d'intervention pour dégager des consensus qui prennent en compte les divergences d'intérêts, d'opinions des différents groupes en vue de formuler des solutions réalistes et durables aux problèmes respectifs de jeunesse, de sports, de loisirs et de civisme.

Enfin, au delà du dialogue que le processus de diagnostic permettra d'établir, il est conçu pour être aussi un moment pédagogique au cours duquel des experts nationaux et internationaux ainsi que des cadres du Ministère auront à : présenter les connaissances théoriques de base ; dresser un état de la situation au niveau national, régional et mondial sur les différentes thématiques se rapportant à chacun trois secteurs d'intervention du Ministère. Les acteurs qui travaillent sur le terrain auront également la possibilité de partager, avec les autres, leurs expériences. Les ateliers serviront donc d'espaces pour des analyses critiques et constructives de la situation des secteurs de jeunesse, de sports et de civisme. Ils seront des occasions à saisir pour dégager, pour chaque domaine d'intervention du MJSAC, une vision globale et partagée des problèmes et des solutions. Il faudra inscrire les objectifs des politiques qui seront définis à

partir des données collectées dans les ateliers et les études thématiques, dans le processus de développement durable des secteurs de jeunesse, de sport et de civisme et mais également de celui du pays. Les rencontres qui seront organisées, dans le cadre du processus de diagnostic, devront offrir une possibilité de définir et de négocier un cadre programmatique qui met en cohérence et en synergie les actions de l'Etat, du secteur privé, des ONG et de la communauté internationale.

4.1.2. Les ateliers

Deux types d'ateliers se dérouleront pendant le processus : les ateliers thématiques ou sectoriels, d'une



part, et les ateliers territoriaux, d'autre part, qui incluent les ateliers communaux, départementaux régionaux et nationaux. Les participants seront déterminés selon deux méthodes d'échantillonnage. Il s'agit de l'échantillonnage par grappe et de l'échantillonnage au jugé. Pour les ateliers territoriaux les communes constitueront les grappes et les personnes invitées le seront en fonction de leur compétence à intervenir dans les débats pour aider à identifier les problèmes et les voies possibles de solution. Cependant, des experts, des responsables d'institutions publiques et privées d'ONG et d'agence de coopération seront réunis ou rencontrés au besoin. Un document de plaidoyer sera préparé sur Powerpoint pour informer le Corps législatif, le Conseil de ministres et d'autres partenaires sur le déroulement et l'avancement du processus et obtenir leurs suggestions.

4.1.2.1. Les ateliers thématiques

Ces ateliers se réaliseront sur des thèmes avec des publics ciblés soit au niveau régional, international, national ou communal. Ils peuvent être des réunions d'experts ou d'acteurs assez spécifiques qui s'intéressent à des questions pointues sur un des champs d'intervention du MJSAC. Les besoins d'informations détaillées sur un thème justifieront la nécessité de réaliser des ateliers thématiques. Aussi on ne va pas donner une liste exhaustive de ces rencontres qui réuniront surtout des experts. Cependant on peut, à titre indicatif, signaler des thématiques qui nécessiteront des ateliers spécifiques.

Dans le secteur de la jeunesse

Dans le secteur jeunesse on pense réaliser au minimum sept rencontres thématiques pour débattre :

- du droit à la santé de la reproduction et l'accès aux services
- de l'insertion socio-économiques des jeunes, et des jeunes endehors du milieu scolaire qui vivent des situations précaires qui les vulnérabilisent
- de relation entre l'emploi et la formation professionnelle ou universitaire des jeunes en Haïti
- de réduction significative de la participation de la jeunesse aux actes de violence ;
- du développement et de l'encadrement des associations de jeunesse en Haïti ;
- de la problématique du genre au sein de la jeunesse ;
- de la participation politique de la jeunesse.

Dans le domaine du sport

On prévoit de réaliser au moins huit ateliers thématiques. Ils traiteront respectivement :

du problème de l'introduction effective de l'éducation physique et sportive dans les institutions d'enseignement en Haïti. Cet atelier réunira les secteurs éducatifs et sportifs : enseignants, directeurs d'écoles, entraîneurs, responsables du Ministère de l'éducation, recteurs et vice recteur, doyens de facultés d'universités publiques ou privées, partenaires nationaux et internationaux du système éducatif et du secteur sportif, fédérations...

du financement du sport et des loisirs, ce sera une rencontre entre le secteur privé, l'Etat la société sportive haïtienne à travers des représentation de ses principales institutions ;

des mécanismes pour ériger et gérer les installations et équipement sportifs qui inclueront les Collectivités territoriales, l'Etat central et les différentes fédérations et association sportives et socioculturelles

de la médecine sportive en Haïti

de l'offre de loisir

de la pratiques du sport par les handicapés

de la nécessité d'une législation sportive en Haïti.

Dans le secteur du civisme

Cinq ateliers thématiques sont à réaliser sur le Civisme. Ils auront à discuter :

de la relation entre civisme et lutte contre la corruption

d'une mise en cohérence des programmes de formation formelle et non formelle en éducation civique

de l'action et du service civique en Haïti

du cadre légale du civisme

des rapports entre civisme et droits humains, entre civisme et lutte contre lacriminalité sociale ou organisée.

4.1.2.1. Les ateliers territoriaux

Ces ateliers regroupent les rencontres communales, départementales et nationales qui seront organisées avec les secteurs de jeunesse, de sports et de civisme. Des grilles seront élaborées pour collecter les informations dans chaque type d'atelier.

Pour le secteur sport, il sera organisé 12 ateliers départementaux et 5 ateliers nationaux pour rencontrer la société sportive. Les ateliers départementaux aborderont, de façon verticale, tous les problèmes de la pratique du sport en Haïti, notamment le problème d'institutionnalisation du sport de masse.

Les ateliers nationaux porteront sur les thèmes suivants :

1) Le sport de masse dans le processus de décentralisation et du développement par la gouvernance locale.

Ce atelier regroupera des élus locaux, des délégués du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, du Ministère de l'Education nationale, du MSPP, du Ministère de la Culture, du Ministère à la Condition Féminine, du Comité Olympique Haïtien (COH) des responsables de fédérations et d'associations sportives, des moniteurs d'éducation physique et sportive, des entraîneurs, des membres du secteur privé intéressés à financer le sport.

2) Comment doter toutes les communes du pays, dans les cinq années qui viennent, d'installations et d'équipements polyvalents pouvant servir à la pratique de différents sports et la réalisation d'activités récréatives ;

On invitera dans cet atelier des élus locaux, des délégués du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, du Ministère de l'Education nationale, du Ministère des Travaux Publics, du Ministère de la Santé publique et de la Population MSPP, du Ministère de la Culture, du Ministère à la Condition Féminine, du Comité Olympique Haïtien (COH), des responsables de fédérations et d'associations sportives, des moniteurs d'éducation physique et sportive, des entraîneurs, un représentant du Cadastre, un représentant du service des domaines de la DGI, des membres du secteur privé intéressés à financer le sport.

3)Le financement du sport,

Les discussions sur le financement du sport impliqueront des élus locaux, des délégués du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, du Ministère de l'Education nationale, du Ministère des Travaux Publics, du Ministère de la Culture, du Ministère à la Condition Féminine, du Comité Olympique Haïtien (COH), des responsables de fédérations et d'associations sportives, des moniteurs d'éducation physique et sportive, des entraîneurs, un représentant du Cadastre, un représentant du service des domaines de la DGI, des membres des associations du secteur privé intéressés à financer le sport, l'Association des économistes haïtiens.

4) Améliorer les relations entre les fédérations, associations sportives et l'Etat,

Cet atelier sera un espace de dialogue entre les cadres de la direction sportive du MJSAC, le COH, des responsables de fédérations et d'associations sportives. Leur travail portera sur un cadre global pour ces relations et sur des mécanismes spécifiques aux différents sports

5) le développement du secteur sport et la promotion du sport de haut-niveau.

Cet atelier réunira les cadres de la direction sportive du MJSAC, le COH, des responsables de fédérations et d'associations sportives, les sportifs et étrangers de haut-niveau. Des spécialistes internationaux et nationaux qui travaillent dans ce domaine, entraîneur, promoteurs, juristes, gestionnaires de carrière ... Leur travail consiste à indiquer la voie à suivre pour arriver à augmenter le nombre de sportifs haïtiens de haut-niveau et le rôle que doivent jouer tous les acteurs pour y parvenir. Deux moments sont prévus dans cet atelier : une phase de mise en contexte en plénière avec des récits d'expériences. C'est ensuite que vont se dérouler des tables rondes sur des thématiques se rapportant au développement du sport de haut niveau.

Par contre pour ce qui a trait aux secteurs jeunesse et civisme, on propose de réaliser des rencontres communales, départementales et nationales. Ces ateliers discuteront des questions signalées dans les paragraphes 3.2. et 3.4 où sont respectivement définies les problématiques de la jeunesse et de civisme dans le présent document de cadrage.

Les ateliers communaux, départementaux et nationaux sur la jeunesse seront réalisés avec la participation des associations de jeunesse, des responsables d'institutions publiques, privées, nationales ou internationales, les responsables d'ONG qui travaillent avec les jeunes et pour les jeunes dans les différents secteurs de jeunesse. Ils seront choisis au jugé avec l'aide de AMC, ou toutes autres personnes ressources qui sont dotées de la capacité d'identifier et de lancer au nom du MJSAC des invitations à venir débattre dans les ateliers pour aider à identifier les problèmes des jeunes, des solutions souhaitées par les jeunes et la société, des voies et moyens pour mettre en œuvre les solutions proposées. Ces ateliers discuteront des questions signalées dans les paragraphes 3.2 de ce document de cadrage

Dans les ateliers communaux, départementaux et nationaux sur le Civisme, on cherchera à obtenir la participation des élus locaux, des délégués du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, du Ministère de l'Education nationale, du Ministère des Travaux Publics, du Ministère de l'Environnement, du Ministère de la Culture, du Ministère à la Condition Féminine, des acteurs institutionnels et individuels, des associations socioculturelles, des membres de la société civile organisée, des parties politiques, des institutions qui travaillent dans les domaines de l'éducation civique. Après une mise en contexte en plénière, les participants débatteront des points indiqués au paragraphe 3.4 du présent document de cadrage, Et les résultats de leurs discussions seront consignés dans la grille de collecte présentée dans l'Annexe II qui présente le kit type pour réaliser un atelier quel que soit sa nature.

4.1.3. Les études documentaires et les enquêtes

Plusieurs études thématiques seront réalisées pour collecter de nouvelles informations ou mettre à jour des données qualitatives et quantitatives dans chacun des domaines de la jeunesse, du sport, des loisirs et du civisme en Haïti. Certaines feront l'objet d'achat de services professionnels, d'autres seront entreprises en régie par les cadres du MJSAC. Leur nombre et les problématiques sur lesquelles elles porteront seront déterminés au fur et à mesure qu'on avance dans le processus.

Pour chacun des domaines d'action du MJSAC, il faudra procéder à l'établissement d'un état des lieux documentaire qui permettra de constater la nécessité de commander des études spécifiques pour combler les carences d'informations sur des thématiques se rapportant à l'un ou à l'ensembles des champs d'action du Ministère. Et, des copies des documents identifiés seront versées au centre de documentation du Ministère qui veut disposer d'une documentation spécialisée dans ces champs d'intervention qu'il peut mettre par la suite au service de chercheurs intéressés par les questions de jeunesse, de sport, de loisir et de civisme.

4.2. L'élaboration des documents de trois politiques respectives : politique de jeunesse, politique de sport et loisir, politique de civisme,

Cette phase sera surtout réalisée par des spécialistes avec le concours des cadres du Ministère et des représentants d'association de jeunes. Il s'agira de synthétiser les informations documentaires empiriques collectées à partir d'une grille de synthèse élaborée à cette fin. Le rapport de synthèse sera les documents de la politique nationale de jeunesse, de la politique nationale de sport, de la politique nationale de civisme. Les données collectées sur le renforcement institutionnel du MJSAC et des mécanismes sectoriels à mettre en place pour implémenter, suivre et évaluer ces politiques seront organisées d'une part par secteurs dans les documents de politique sectorielle mais elles seront regroupées pour former un document global de renforcement institutionnel du MJSAC.

4.3. La validation et l'adoption des documents de politique

Cette phase est concomitante au processus d'élaboration des politiques de jeunesse, de sport et de civisme. Ce sera, donc, une activité transversale, permanente et continue. Elle sera réalisée pendant tout le processus d'élaboration des politiques. Elle a pour but de vérifier la validité des données recueillies et de permettre aux acteurs sectoriels ainsi qu'à certaines instances publiques (gouvernement, parlement, organisme de coopération) de se prononcer sur la démarche d'élaboration des politiques pendant et après leur élaboration respective. Elle s'arrêtera avec l'adoption par les autorités compétente de l'Etat des politiques définies dans les documents élaborés.

4.4. Plans d'action et tableaux de bord pour implémenter et suivre les politiques de jeunesse, de sport et loisir, de civisme

Des plans d'action accompagnés de tableaux de bord seront élaborés pour identifier au niveau de chacun des trois domaines d'intervention du MJSAC : Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Avec quels moyens ? Selon quelle modalité ? Ces deux instruments permettront de fixer les responsabilités des acteurs ou groupes d'acteurs dans le processus d'implémentation de suivi et d'évaluation des trois politiques. Ce sera un moyen de poursuivre les dialogues sectoriels et d'avoir des tables sectorielles qui continueront de se réunir pour s'informer, évaluer et planifier périodiquement des actions communes. Le plan d'actions contiendra les programmes, les projets et les activités qui se reportent aux principaux objectifs et axes d'actions des politiques explicites qui seront élaborées.

La démarche d'élaboration des politiques publiques en matière, respectivement, de jeunesse, de sport et de loisirs, de civisme, tel que conçue représente un grand chantier qui n'aboutira pas sans la collaboration de tous les acteurs sectoriels. Le MJSAC aura besoin de la solidarité de tous pour renforcer ses efforts internes et pour satisfaire la demande du Chef du gouvernement d'avoir un cadre d'action pour agir en matière de jeunesse de sport et de civisme. Ensemble entamons le processus qui va se faire avec, pour et par nous tous acteurs de ces secteurs

ANNEXES

Annexe I.

Indicateurs géographiques

Superficie : 27 750 km²
 8,3 millions d'habitants en 2003 dont 37,5% de population urbaine

Densité: 307 habitants/km²

Principales villes

Port-au-Prince: 1,9 million d'habitants

Cap-Haïtien: 113 000 habitants

Gonaïves: 64 000 habitants

Les Cayes: 48 000 habitants

Indicateurs démographiques(chiffres 2003)

Espérance de vie: 51,6 ans

Taux d'alphabétisation des adultes: 51,9%

Taux de croissance démographique annuel (1975-2003): 1,9%

Indice de fécondité (2000-2005): 4

Taux de mortalité infantile: 76/1000

Population de moins de 15 ans: 38,6% du total (France: 18,3)

Population âgée de 65 ans et plus: 3,2% du total (France: 14,5)

Indicateurs économiques (chiffres 2003)

PIB (milliards de \$): 2,9

PIB par habitant (\$, en utilisant les PPA (1)): 1 742

Croissance annuelle du PIB/hab.: -2,8% (1990-2003)

Taux d'inflation annuel: 39%

Dépenses publiques d'enseignement (1998-2000): 1,1% du PNB

Dépenses publiques de santé (2002): 3% du PIB

153e rang mondial sur l'échelle de l'indicateur de développement humain ⁽²⁾ du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 2005, derrière la Mauritanie et devant le Kenya.

Annexe II

Ministère de la jeunesse, des sports et de l'Action Civique

Vers l'élaboration des politiques nationales
de jeunesse, de sport et loisirs, de civisme

Guide de l'animation des ateliers

Port-au-Prince, Haïti
Novembre

2006

Les rencontres qui seront organisées dans le cadre du diagnostic stratégique fourniront au MJSAC les données pour, d'une part, bien identifier les problèmes des secteurs de la jeunesse, du sport et des loisirs, du civisme et d'autre part, elles permettront d'obtenir des propositions consensuelles et intégratives sur la stratégie et les moyens à mettre pour apporter dans chaque secteur des solutions viables durables aux difficultés actuelles. Bref ce seront des consultations qui permettront de définir dans la participation trois politiques nationales : une politique nationale de jeunesse, une politique nationale de sport et loisir, une politique nationale de civisme. Il faut qu'elle soit exploitée au maximum. Ces réunions ont besoin de règles qui permettent :

- De profiter de la vision de chacun et d'élargir la vision de tous ;
- de dégager et de partager une vision commune et/ou des projets communs pour chacun des champs d'intervention du MJSAC ;
- d'être plus perspicace et intelligent dans la recherche de participation, de consensus et d'inclusion entre les acteurs sectoriels

Il importe donc de clarifier les règles de discussions en plénière et des travaux en groupe réduits sur des problèmes sectoriels particuliers pour réduire lors de ces assises les effets des luttes d'influence ; les conflits ; les procès d'intention ; les prises de pouvoir ; la dispersion, les retraits, les apartés, les passes temps.

Le nombre de personnes qui vont participer dans les débats en plénière peut varier entre 40 et 50 personnes. La dynamique sera peut-être difficile à gérer. Or, on sait qu'à partir d'un effectif de 9 personnes, l'animation d'un groupe de travail doit être plus directive. Car, les échanges risquent de devenir plus compliqués et le temps de parole à consacrer à chacun doit être limité. D'autant plus que les participants sont tous compétents, responsables ou intéressés par rapport aux sujets du débat sectoriel, il est même sûr qu'ils se préparent pour participer pleinement à ces journées de réflexions.

Quant à l'animation des groupes de travail sur des problèmes spécifiques au secteur concerné par l'atelier, elle devient, la pierre angulaire de la réussite de ces rencontres. Et chaque équipe d'animation de groupe de travail dans un atelier sous-sectoriel doit remplir les fonctions essentielles suivantes :

Fonction de production orientée vers des résultats concrets à obtenir à la fin de la réunion : Rendre le groupe et la réunion efficaces. Produire des résultats, c'est-à-dire des solutions, des décisions, des propositions, des informations.

Fonction d'organisation qui consiste à structurer le groupe de travail de façon à favoriser l'expression de tous dans un cadre structuré. Cette fonction inclut également les activités d'organisation et de mise en forme et de validation de l'expression des participants qu'il faut synthétiser et restituer soit immédiatement ou en différées.

Fonction de gestion du groupe qui implique une gestion des individus et de leurs interactions. Car les participants qui seront mis en relation dans les ateliers sous-sectoriels de travail, vont interagir selon leur personnalité, leur statut, leur position hiérarchique, leur appartenance à tel groupe, leur système de valeur, leur implication plus ou moins grande dans le sujet des rencontres, leurs espoirs...

Ils doivent, en ce sens exécuter les tâches suivantes:

- Participer pour diriger les débats vers la production ;
- Animer les débats, faciliter les échanges et la communication accordant la parole à tous les participants ;
- Réguler les interactions tout en évitant les conflits ;
- Créer les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs de ces journées de travail ;
- Rédiger et restituer, immédiates ou en différées, les synthèses des interventions trop longues, des opinions exprimées. Il faut aussi des synthèses partielles par point (permettant de faire le point à chaque acquis ou à chaque étape de la réunion) et une Synthèse finale (qui n'a de valeur que si elle recueille l'adhésion unanime du groupe. ;
- Appliquer les outils appropriés pour obtenir le consensus du groupe ;
- Établir avec le groupe un échéancier.

La grille de collecte d'informations ci-dessous faciliteront le travail de production et d'animation. Elles fournissent un cadre aux discussions et l'espace pour consigner l'essentiel de ce qui se dit dans les tables de travail sectorielles. Elles sont conçues pour résoudre la majeure partie des problèmes de production et de gestion des interactions. Il revient au participants et à l'équipe d'animation de structurer le groupe, de gérer les interactions individuelles pour obtenir les résultats escomptés.

l'animateur des groupes de travail lui sera fourni par le MJSAC. Il jouera également le rôle de rapporteur institutionnel. Par contre dans chaque groupe le rapporteur sera désigné par les participant. Un rapporteurscapables de :

- Faire progresser les discussions ;
- De mettre les progrès en évidence ;
- Présenter les problèmes sous des formes nouvelles en s'appuyant sur l'acquis du groupe ;
- Souligner les divergences d'opinion de vision et reconnaître qu'elles font partie du problème à résoudre ;
- Faire progressivement le point sur les débats et de faire émerger des solutions ;
- Recentrer les débats si un ou plusieurs participants s'éloignent trop du sujet, rappeler-les vers l'objectif poursuivi ;
- Gérer le temps. Étant entendu que, sauf avis contraire, le temps consacré aux travaux en ateliers est indiqué dans l'agenda de la journée ;
- Doser leurs interventions pour laisser la place au groupe ;
- Utiliser un tableau en papier comme support visuel aux discussions.

Les différentes parties des documents de pré-diagnostic corrigées, synthétisées et harmoniser avec le document de cadrage qui vient d'être validé serviront de cadre pour la mis en contexte dans les groupes de travail sur les sous- thèmes. Une copie de l'ensemble de ce document sera remis à chaque participant qui pourra, dans le groupe de travail qu'il aura choisi de participer, rechercher la partie se rapportant au problème qui y sera battu.

Atelier sur.....
 Liste des participants au groupe de travail sur

Nom	Instituion représentée	Téléphone/ Adresse mail

Fiche d'animation des groupes de travail pour l'élaboration des politiques nationales de jeunesse, de sport et loisirs, de civisme

Atelier sur la..... Animateur Rapporteur.....
 participants.....
 Thème traité dans le groupe de travail

Points à discuter	Notes		
	Principaux éléments des Débats	Problèmes et solutions retenus	
		problèmes	Solutions et moyen
Indiquer une liste de problèmes relatifs au sous-thème traité par le groupe			

Atelier sur la..... Animateur Rapporteur.....			
participants.....			
Thème traité dans le groupe de travail			
Points à discuter	Notes		
	Principaux élément des Débats	Problèmes et solutions retenus	
		problèmes	Solutions et moyen

Fiche d'animation des groupes de travail pour l'élaboration des politiques nationales de jeunesse, de sport et loisirs, de civisme

Atelier sur la..... Animateur Rapporteur.....			
participants.....			
Thème traité dans le groupe de travail			
Points à discuter	Notes		
	Principaux élément des Débats	Causes et solutions retenues	
		Causes	Solutions

Atelier sur la..... Animateur Rapporteur.....
 participants.....
 Thème traité dans le groupe de travail

Points à discuter	Notes		
	Principaux élément des Débats	Causes et solutions retenues	
		Causes	Solutions
Quelles sont les causes des problèmes retenus			

Atelier sur la..... Animateur Rapporteur.....			
participants.....			
Thème traité dans le groupe de travail			
Points à discuter	Notes		
	Principaux élément des Débats	Causes et solutions retenues	
		Causes	Solutions

Fiche d'animation des groupes de travail pour l'élaboration des politiques nationales de jeunesse, de sport et loisirs, de civisme

Atelier sur la..... Animateur Rapporteur.....			
participants.....			
Thème traité dans le groupe de travail			
Points à discuter	Notes		
	Principaux élément des Débats	Conséquences et solutions retenues	
		Conséquence retenues	Solutions
quelles sont les conséquences des problèmes retenus			

Atelier sur la..... Animateur Rapporteur.....
 participants.....
 Thème traité dans le groupe de travail

Points à discuter	Notes		
	Principaux élément des Débats	Conséquences et solutions retenues	
		Conséquence retenues	Solutions

Annexe III

Ministère de la jeunesse, des sports et de l'Action Civique

PROCESSUS D'ELABORATION
DES POLITIQUES NATIONALES DE JEUNESSE, DE SPORT ET DE CIVISME

ELEMENTS POUR LA PROGRAMMATION DES OPERATIONS

Port-au-Prince, Haïti

Novembre 2006

ACTIVITES	PRINCIPAUX OBJECTIFS	ACTIONS DE FACILITATION	PERIODE	RESPONSABILITE
Finalisation du document de cadrage	S'assurer que le document de cadrage répond à la vision institutionnelle et la réalité du secteur.	-Analyser le contenu par rapport à la vision de l'institution -Produire la version finale		
Rencontre avec les bailleurs de fonds potentiels	Rechercher une implication active des bailleurs de fonds dans la mise du processus d'élaboration de la politique nationale	-Identifier les agences et ONG internationales concernées -Préparer un kit d'information à leur intention -Fixer les dates de rendez-vous -Etablir le cadre des discussions		
Ateliers scientifiques	Préparer dans de bonnes conditions techniques et méthodologiques le lancement du processus d'élaboration	-Identification et invitation aux participants : experts nationaux et internationaux -Promotion des ateliers -Mise en place technique et logistique		
Rencontre avec les coordonnateurs régionaux	Informers les responsables du processus d'élaboration Identifier les ressources potentielles des régions pour la coordination et l'exécution des activités de terrain.	Prendre les dispositions techniques et administratives appropriées		
Ateliers de lancement du processus, mise en place de la Table sectorielle	Associer les partenaires (publics et privés) du secteur à la mise en œuvre du processus	-Identification et invitation partenaires : organisations, associations institutions et personnalités du secteur ; agences et ONG internationales -Promouvoir l'atelier -Mettre en place les dispositifs techniques et logistiques appropriés		
Production des outils de collecte et d'analyse	Instrumenter les travaux de collecte de traitement et d'analyse des données	-Produire les drafts -Valider les drafts par rapport à la réalité et la vision du MJSAC		
Formation des AMC et des autres intervenants de terrain	Doter les AMC et les intervenants de terrain d'outils techniques et méthodologiques pouvant favoriser la réalisation des travaux de collecte	-Définir les profils correspondants -Recruter les AMC et intervenants de terrain -Elaborer le programme de formation -Mettre en place les dispositions logistiques -S'entendre sur les formateurs -Préparer la documentation		48
Mise en place des comités	Favoriser l'accompagnement	-Identifier les acteurs et opérateurs		

